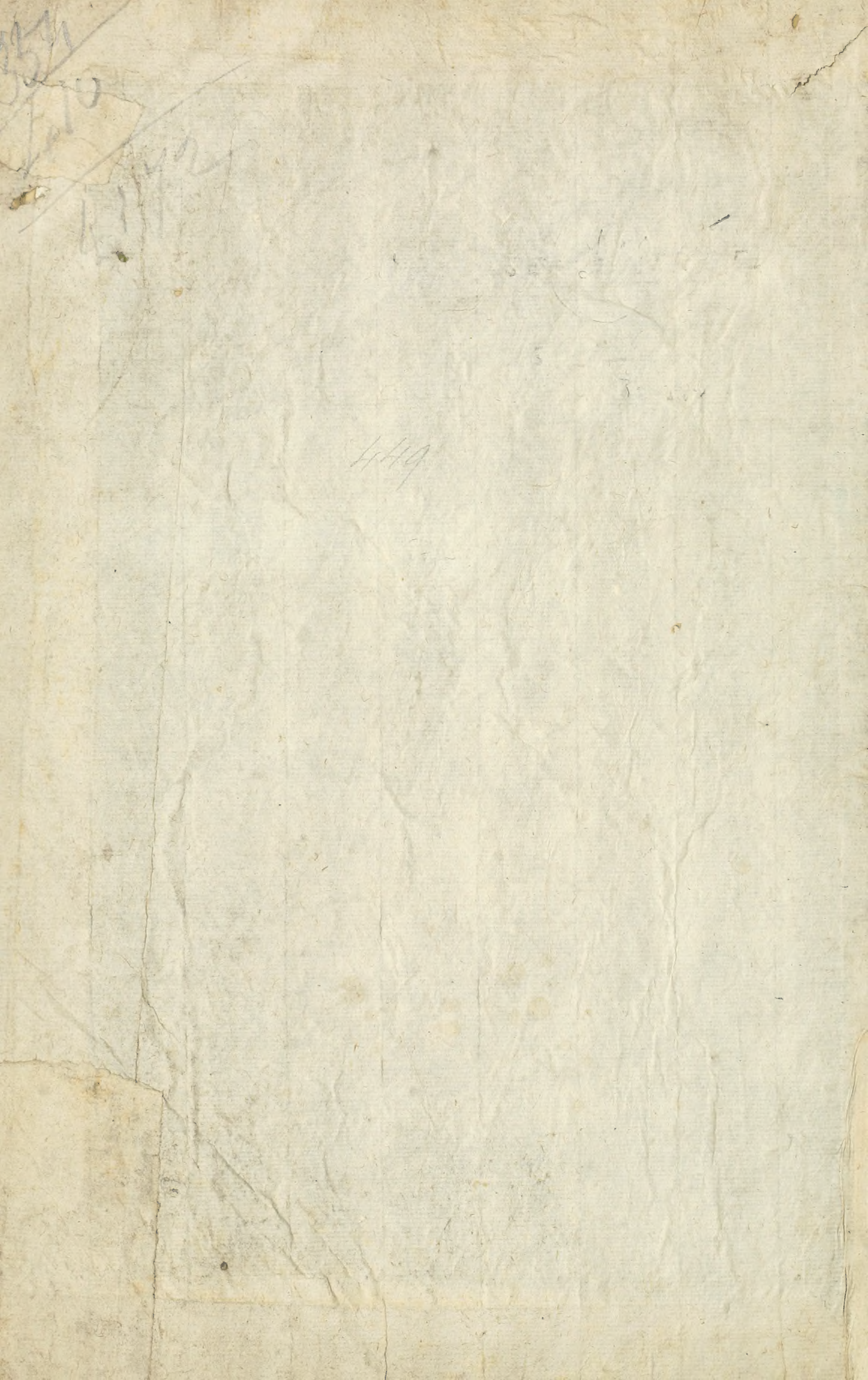
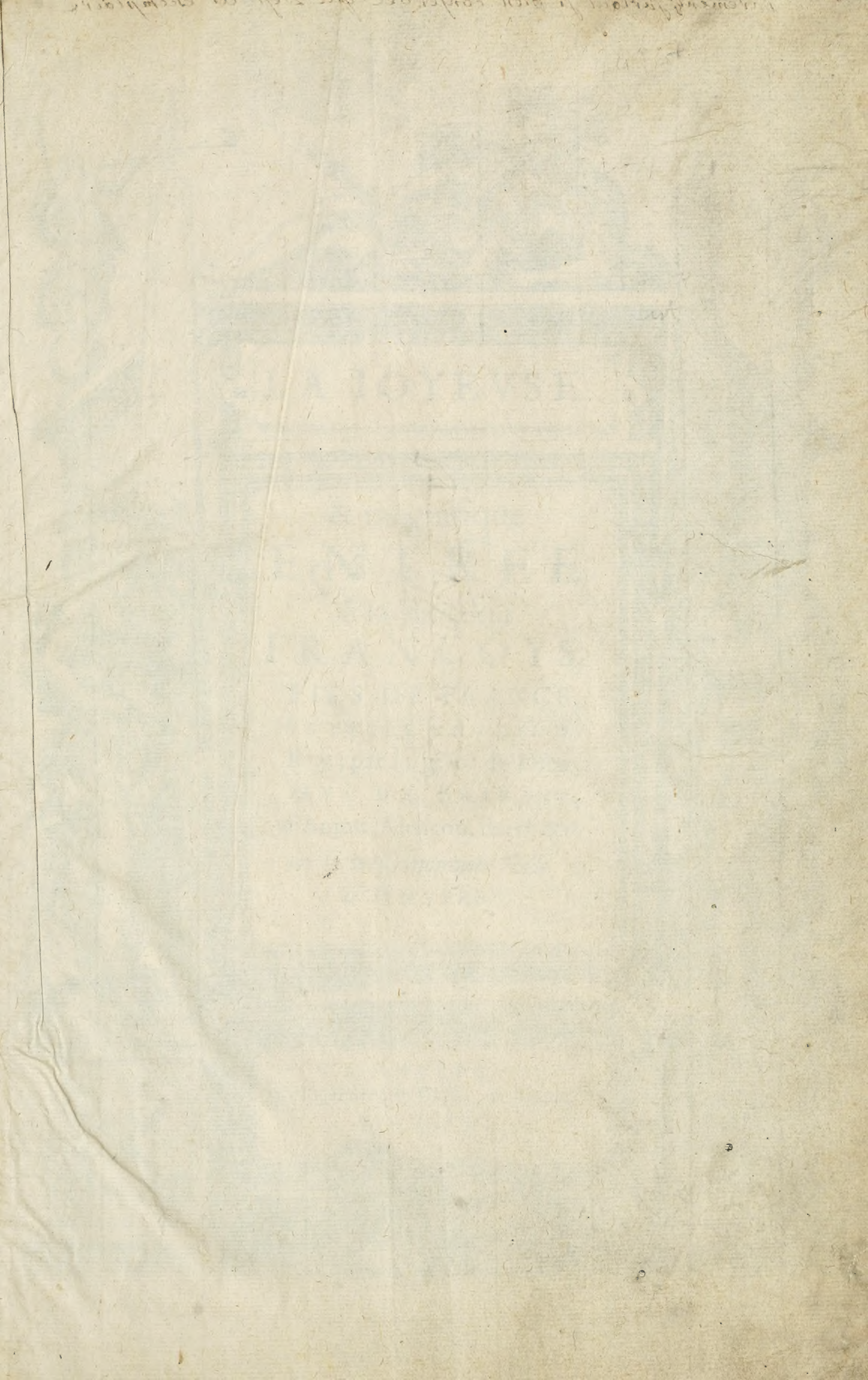

449



Cette entrée est fort curieuse et tres recherchée on la trou-
rarement, surtout si bien conservée que l'est cet exemplaire



LA IOYEVSE

& magnifique

ENTREE

de Monseigneur

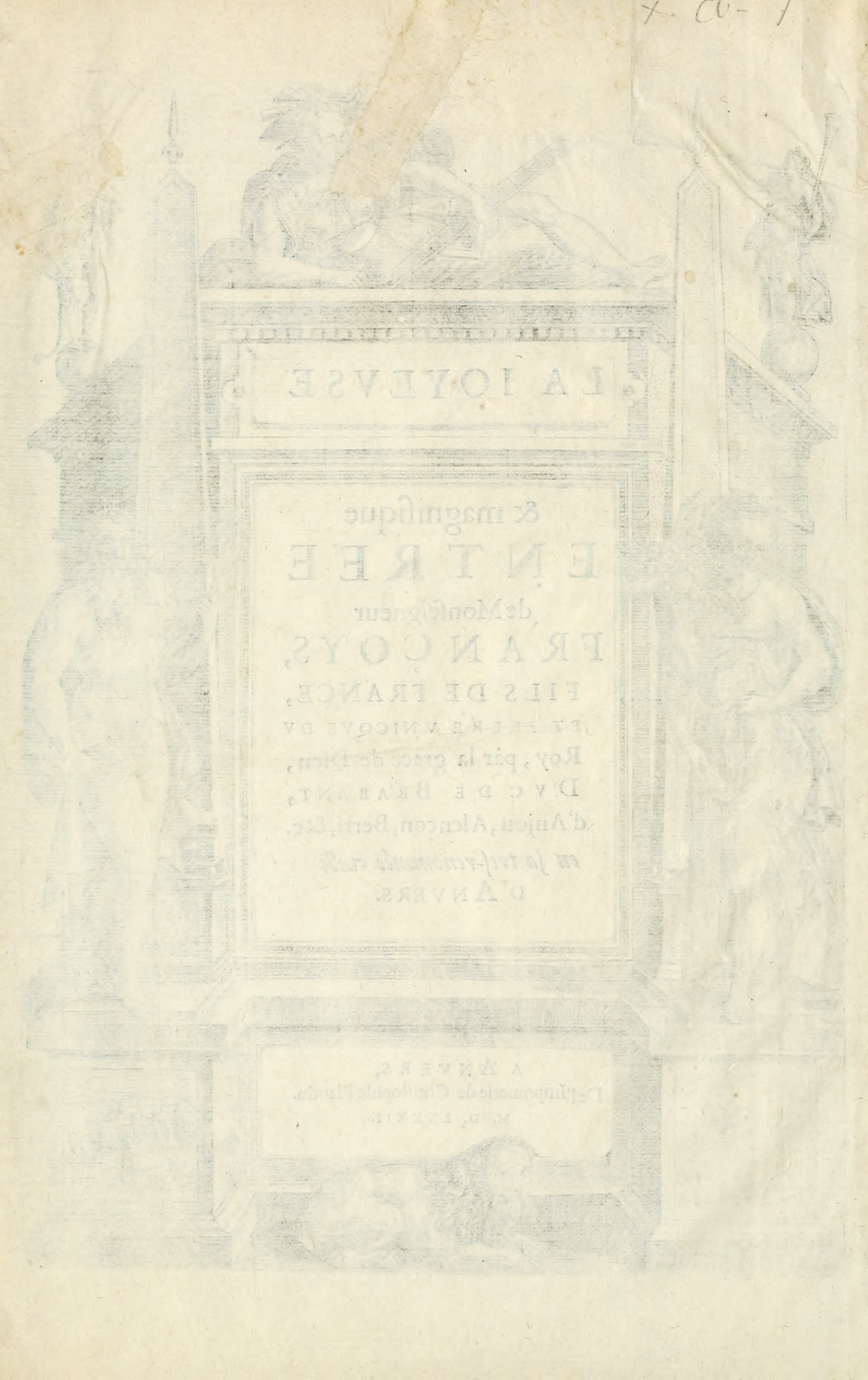
FRANÇOYS,

FILS DE FRANCE,

ET FRERE VNICQVE DV Roy, par la grace de Dieu, DVC DE BRABANT, d'Anjou, Alençon, Berri, &c.

en sa tres-renommée ville D'ANVERS.

A ANVERS,
De l'Imprimerie de Christophle Plantin.
M. D. LXXXII.



PREFACE.

IL y a eu par cy deuant és plus grands Empires, Monarchies & Republiques, des estranges & admirables changements, qui sont aduenus par le iuste iugement de Dieu sur les hommes pour des fautes horribles & enormes: & comme Dieu a faict tels iugemens pour manifester sa iustice, qui sçait abbatre l'orgueil des plus grands qui abusent de leur authorité; aussi il les a proposez pour exemple à ceux qui suiuroyẽt par apres, és mains desquels il mettroit les sceptres pour regir les peuples: afin qu'ils entendissent, ainsi qu'ils se disent regner par sa grace, aussi qu'ils sont ses lieutenants & ministres de sa iustice en terre, & par ce moyen n'abusassent de ceste souueraine authorité, et presque diuine, dont il les auoit honorez. Aussi (ce qui n'est pas aduenu sans la prouidence de Dieu) se sont tousiours trouuez des hommes doctes & rares esprits qui ont transmis à la posterité la memoire de tels changements pour leur seruir d'exemple; laissans par escrit les causes de tels accidents auec leurs effects & diuers euenemens: afin quand semblables reuolutions aduiendroyent, que les hommes peussent estre preparez pour prendre conseil le plus salutaire, ou pour le moins, le moins dommageable pour leur Pays & pour leurs personnes priuées. Thucydide Athenien prince de l'histoire tesmoigne auoir entrepris de descrire la guerre ciuile d'entre les Grecs appellée Peloponnesiaque, laquelle a esté pleine de diuers changements, pour seruir d'exemple à ceux qui viendroyent apres luy, quand ils se troueroyent en guerre de semblable nature: Et à la verité les hommes sages, & qui ont examiné prudemment les causes des guerres ciuiles aduenuës, tant passez sont quelques siecles que de nostre aage, ont trouué beaucoup de choses conformes à la description de ladite guerre; soit és causes & effects, difficultez de resouldre, differents esprits, empeschemens à l'execution, trahisons, perfidies, soubçons, mesdisances & calumnies contre gens de bien; & autres semblables accidens. Le semblable se peut aussi voir és autres Historiographes: car d'autant plus ils ont escrit proprement & fidelement, d'autant plus ils ont faict cognoistre que le dire de l'Orateur estoit vray, Que l'Histoire est la maistresse de vie. Or s'il y a iamais eu changement notable au monde, & qui soit digne d'estre communiqué à la posterité, c'est celuy qui est suruenu en ces Pays-bas. Car soit que nous regardions les qualitez trop differentes des deux Princes, qui sont en-

trez premierement en ceste guerre, l'inegalité de leurs forces, les causes diuerses qui les ont meus de venir aux armes de part & d'autre, les diuers succes, les entreprinses secrettes conduittes sagement d'vne part, & de l'autre par finesses, tromperies & meschancetez; les traictez de paix & vnion faicts, refaicts, & desfaicts, la diuersité des partis que mesmes personnes ont suiui presque en mesme temps; & finalement le changement de Prince suiuy d'vne longue, meure, & prudente deliberation; les trauerses qui y ont esté données, et ce qui aduiẽdra par cy-apres; ces choses dis-ie diligemment examinées, se trouuera qu'il y a eu parcy-deuant peu de changements qui ayent mieux merité d'estre mis en lumiere, que celuy que nous auons deuant nos yeux. Ce qui nous faict esperer, que Dieu ne permettra point qu'vn si bel exemple & si rare soit enseueli; ains qu'il suscitera personnage sage, docte, & eloquent, idoine pour le descrire, & le representer à la posterité. Cependant comme c'est nostre debuoir d'aider celuy qui entreprendra vn si grand œuure, si haut & si difficile, & comme vn des points principaux & des plus signalez est escheu à l'inuestiture du Duché de Brabant en la personne de Monseigneur François fils & frere vnique de France, Duc d'Anjou, & son entree en la tresrenommee ville d'Anuers; pendant que la memoire est encores recente; il nous a semblé estre de nostre debuoir de le descrire au vray, tant pour en informer les nations estranges, que pour seruir de memoires à celuy, qui fera part à la posterité de l'histoire entiere & vniuerselle, du changement suruenu en ces Pays. Cependant nous auons bien voulu aduertir vn chacun, combien que nous n'ayons aucune occasion de nous repentir de la reception faicte à Mondit Seigneur, d'autãt principalement qu'il luy a pleu s'en contenter, toutesfois que ladite ville d'Anuers n'a point eu plus de six iours de terme pour se preparer à l'entree d'vn si grand Prince: afin que tous entendent quelle a esté l'affection du peuple qui en si peu de temps s'est si grandement preparé, & quelle eust esté la magnificence de l'entree, si par le temps elle eust peu respondre à la volunté & vehement desir de tous les habitans de ladite tresrenommee & tresopulente ville d'Anuers.

LE PARTEMENT D'ANGLETERRE DE MONSEIGNEVR LE DVC D'ANIOV, ET SA RECEPTION EN ZEELANDE.

LA ROYNE d'Angleterre, & Monſeigneur le Duc d'Anjou ayants entendu le rapport fait à ſa Majeſté, & à ſon Alteze par le Sieur des Pruneaux (qui auoit eſté, peu au parauant, enuoyé vers Monſieur le Prince d'Orange par S. A. comme auſſi il auoit pourſuiui le traicté les années precedentes, comme Ambaſſadeur ordinaire) de la bonne volonté, & longue attente, en laquelle il auoit trouué Monſieur le Prince d'Orange, eſtant venu en l'Iſle de Walkeren auec grand nombre de Gẽtils-hommes, Deputez des Eſtats, & principalles bonnes Villes du païs bas, pour y receuoir ſon Alteze, & luy faire tout tres-humble ſeruice; ayants auſſi ouy l'Ambaſſade des Sieurs d'Ohain, & Iunius enuoyez deſdits Sieurs des Eſtats vers ſon Alteze, declarants leſdits Sieurs Ambaſſadeurs l'extreme deſir que tout le peuple auoit de veoir ſon Alteze, pour ratifier en preſence mutuellement les Contracts precedens; & la neceſſité qu'il y auoit que S. A. paſſaſt en diligence: confirmans ce que par pluſieurs fois auoit eſté remonſtré par le Sieur du Mont S. Aldegonde ambaſſadeur ordinaire à ſa Majeſté, & à ſon Alteze: Ces choſes doncques entendues, fut reſolu par ſadite Majeſté, & Alt. le partement de mondit Seigneur. Suiuant quoy la Royne ayant appellé My-Lord Hauward, luy commanda (à raiſon de la maladie du Sieur Conte de Lincoln grand Admiral d'Angleterre) de prẽdre la charge de Vice-Admiral, d'aller à Rocheſtre, pour y choiſir les vaiſſeaux propres pour porter S. A. & ſa ſuitte; les faire equipper de gens de guerre, matelots, & toutes ſortes de munitions, tant de guerre, que de viures. Ce qui fut fait en telle diligence, & celerité que les nauires furent preſts de toutes choſes en moins de huit iours; & ſortirent de la riuiere dudit Rocheſtre, & de la Tamiſe: & furent conduits aux Dunes pres

de la ville de Sandwich, ou se deuoit faire l'embarquement. Et comme mondit Seigneur estoit venu en Angleterre, accompagné seulement de quelque peu de Princes & Seigneurs, ayant mesme son Alteze, & lesdits Prince & Seigneurs laissé leur train en France, aulcuns aussi d'esdits Seigneurs retournez en France, par le commandement de Son Alt. & pour son seruice: La Royne se resolut luy donner compagnie, & suitte conuenable à sa grandeur, s'acheminant pour vn si grand & si notable effect. Et pourtant commanda à Messieurs le Conte de Lecestre, grand escuier d'Angleterre, My-Lord Hunsdon, gouuerneur de Barwich, proche parent de sa Majesté, tous deux du Conseil priué, & My-Lord Haward Vice-Admiral, tous Cheualiers de l'ordre de la Iartiere, de l'accompaigner, & d'assembler le plus grand nombre qu'ils pourroyent en si peu de temps, de Seigneurs, & Gentils-hõmes Anglois pour honorer Son Alt. A quoy fut par lesdits Seigneurs obei fort promptement, s'estans ioints à eux & les suiuãs My-Lords Willouby, Windsore, Sheffeild, Haward, Ardlei fils second du feu Duc de Nortfolc, le Seigneur de Sidnai, nepueu dudit Seigneur Cõte de Lecestre, les trois fils dudict My-Lord de Hunsdon; à sçauoir Messire George Carentue, Iean & Robert Carentue, le frere dudit Seigneur de Hauward, Monsieur Guillaume Hauward, les Cheualiers Shurlei, Parrat, Russel, Guillaume Drevrei, George Boucer, & grand nombre d'autres Gentils-hommes faisant la suitte dudit Seigneur Conte enuiron cent Gentils-hommes, & plus de trois cents seruiteurs. Ledit Seigneur de Hunsdon auoit à sa suitte cent cinquante, tant Gentils-hommes qu'autres, & ledit Seigneur Hauward autant.

La Royne se resolut d'accompagner Son Alteze iusques sur le bord de la mer, & neantmoins commanda ausdits Seigneurs de tenir sa place, accõpagner Son Alteze iusques audit lieu, assister aux ceremonies, entrées & festins. Son Alteze au cõtraire la supplioit, & insistoit que Sa Majesté ne voulust bouger de Londres, tant pour les incommoditez qu'elle receuroit au voyage, que parce que Son Alt. voyant le temps beau, & võt propice, desiroit de ne perdre aulcune occasion de parfaire ledit voyage en toute diligẽce. Ce qu'il ne peut impetrer; ains se mist la Royne en chemin auec toute la Cour, le premier iour de Feburier, & fist son premier logis à Rochestre. Le l'endemain se passa audit Rochestre, sa Majesté faisant voir à S. A. tous ses grands vaisseaux, qui

sont

ſont audit lieu; dans la plus part deſquels entra Son Alt. auec les Prince & Seigneurs de ſa ſuitte, non ſans grande admiration des Seigneurs & Gentils-hommes François; qui confeſſoyent bien, que c'eſt à bon droit qu'on dit la Royne d'Angleterre, eſtre la Royne de la Mer. Son Alt. auſſi vit tous les equippages deſdits nauires preſts, & luy fut dit par ſa Majeſté, Tous ſes vaiſſeaux, & equippage eſtre à ſon ſeruice, toutes les fois qu'il les voudroit employer: dequoy il remercia humblement ſa Majeſté: & apres auoir ioué toute l'artillerie, ſe retirerent pour ce iour audict Rocheſtre.

Le troiſieſme iour vindrent à Setimbourg, où diſnerent enſemble ſa Majeſté & ſon Alt. eſtant la Royne ſeruie, à la façon Angloiſe, des plusgrand's Dames de ſa Cour, & ſon Alteze à la Françoiſe par les Gẽtils-hommes de ſa ſuitte. Leſquelles Dames & Gentils-hommes diſnerent apres enſemble. Son Alteze perſeueroit de ſupplier ſa Maieſté, de ne point paſſer outre, luy remonſtrant le beau temps qui ſe paſſoit. Mais non obſtant ſes prieres, la Royne paſſa outre iuſques à Cantorbery. Auquel lieu apres auoir ſeiourné vn iour, & ayant ſa Maieſté feſtoyé publiquemẽt toute la nobleſſe Françoyſe, Se diſt d'vne part & d'autre l'A-Dieu: non ſans grands regrets, & demonſtrations de treſgrande amitié; principallement entre ſa Maieſté & S.A. Ce que auſſi fut cogneu entre les Seigneurs, Gentils-hommes d'vne, & d'autre nation; & pareillement des Dames: ayants tous regret eſgal, apres auoir conuerſé & veſcu enſemble amiablement, & fraternellement par l'eſpace de trois mois, ſans aucun changemẽt ni alteration de leurs bonnes volontez. Mais l'honneur qui preſſoit S. A. luy fiſt adoucir ces regrets, & prendre ſon chemin auec leſdicts Prince, & Seigneurs tant d'vne que d'autre nation.

Le ſixieſme iour dudict mois ſon Alteze eſtant deliberée de ſ'embarquer, fut cõſeillée de coucher à Sãdwich pour ceſte nuit, à raiſon que le vent ſ'eſtoit vn peu changé. Mais aucuns Gentils-hommes Anglois, à ſçauoir le Sieur Killegreye, le Sieur Dyar, & autres (pour euiter la preſſe à l'embarquement) ayans prins le chemin de Douures, ſ'embarquerent le meſme ſoir: & ſe tenans à l'ancre, peu apres minuit firent voile auec quelques autres vaiſſeaux. Le lendemain ſeptieſme à neuf heures du matin ſe fiſt l'embarquement de ſon Alteze en trois grands vaiſſeaux de guerre: au plus grand, nommé la Deſcouuerte, ſ'embarqua

ſon Alteze; auec Monſieur le Conte de Leceſtre, & ledit Seigneur Vice-admiral; au ſecond nommé la Sentinelle, ſ'embarqua Monſieur le Prince Daulphin; & au troiſieſme Monſieur le Conte de Laual, & My-Lord de Hunſdon. Et eſtant ſon Alt. encor à l'ancre arriua vn courrier de la part d'vn Seigneur d'Angleterre, qui fiſt entendre à S. A. que les Eſtats du Païs bas ſ'eſtoyent reuoltez, & nommeement la ville d'Anuers; & pourtant qu'il le ſupplioit de ne bouger, iuſques à en auoir plus certaines nouuelles. Ce nonobſtant ſe reſolut ſon Alteze de partir: Et fiſt voile auec quinze vaiſſeaux bien equippez, ayant vn ſi beau temps (qui luy a depuis continué iuſques apres ſon entrée, ceremonies & feſtins en la ville d'Anuers) qu'il ſembloit le ciel, les vents, la mer, & la terre fauoriſer à ce voyage, & à l'alegreſſe que ont monſtré les peuples qui l'ont receu d vne ſi grãde affection. Cependant Monſieur le Prince d'Orange, voyant le temps propre, partit de Middelbourg, où il auoit attendu ſix ſemaines & plus Son Alt. & vint à Fleſſinghe, pour dõner ordre à tout ce qui conuiendroit, pour receuoir vn ſi grand Prince honorablement, & commodement. Auquel lieu ayant entendu par lettres deſd. Seigneurs Ambaſſadeurs, & autres le departement de ſon Alteze de Londres, & ſon arriuement à Canterbery, & iugeant à peu pres le temps de la venuë de S. A. depeſcha le Sieur de Treſlon ſon Lieutenant en l'Admirauté de Zelande, auec vn petit nauire nommé la Chaſſe, pour aller au deuant de ſon Alteze, auec commandement, ayant deſcouuert la flotte, de donner le ſignal deux coups de Canon. Ledict Sieur de Treſlon ayant ſur l'heure de midy deſcouuert les vaiſſeaux qui eſtoyent partis de Douure, & penſant que ce fuſt la grand flotte, donna le ſignal. qui fut cauſe que quelque vaiſſeau ſe miſt en mer pour aller au deuant de S. A. Mais peu apres ayant cogneu l'erreur, retourna à Fleſſinghe: auquel lieu arriua peu apres ladite flotte de Douure. Et paſſant outre ledit Sieur de Treſlon trouua ſon Alteze, & la grand' flotte entre Nieuport & Dunkercke. Où apres auoir amené le bourſet & ſalué, & luy eſtre reſpondu, Son Alt. eſtant ſur le tillac recognut vn ſien Secretaire nommé Nepueu, eſtant pareillemẽt ſur le tillac de la Chaſſe: auquel il enuoya le baſteau de ſon nauire, & luy commanda venir à ſoy. Ce qu'il fiſt. & par iceluy il fut aduerti qu'il n'eſtoit rien de l'aduertiſſement de la reuolte deſdits Eſtats: ains que toutes choſes eſtoyent fort bien,

& que

& que S. A. estoit attenduë en grande deuotion. Ce iour, à raison que le vent se tournoit au Nord-Ost, ne peurent passer outre, & mouillerẽt l'ancre au trauers d'Ostende, pour y passer la nuit, en attendant la marée du lendemain matin. On descouuroit de Flessinghe laditte flotte, où peu apres minuit arriua le Sieur de Sainte-Aldegõde, qui asseura mondit Sieur le Prince d'Orange, que le l'endemain arriueroit S. Alt. à la marée: qui fut cause que le matin, ledit Seigneur Prince, & Monsieur le Prince d'Espinoy auec plusieurs gentils-hommes se mist en mer: mais à raison que la marée estoit contraire, & d'autre part S. A. ayant le vent escars estoit contrainte de faire des bords, ne peut ledit Seigneur Prince ioindre le vaisseau de son Alteze, & pourtant fut contraint de retourner les voiles vers Flessinghe; où auoit ja pris terre Monsieur le Prince Daulphin, qui cerchoit par tout Monsieur son frere: & s'estãs embrassez en freres, & entresalüez, voyant ledict Sr Prince d'Orange son Alteze fort approcher, se remist derechef en mer. Mais voyant son Alteze descendre en la barque de son vaisseau, pour prendre terre, retourna vers le port, & fist tant qu'il y arriua le premier: où il attendit son Alteze. laquelle estant arriuée, & estant sur le bord de la barque, preste à descendre, fut receuë par ledit Seigneur Prince: lequel ayant fait la grãde reuerence, & embrassant le genouil de son Alteze, luy dist en peu de parolles, voyant qu'il faisoit froid: Qu'il estoit tresaise de voir ceste heureuse iournée, & tant attendue; en laquelle il auoit cest' honneur de voir S. A. pour luy offrir son treshumble seruice, ses moyens, ses biens, & sa propre vie; esperant que par Son Alt. ce païs (apres auoir tãt souffert) seroit mis en pleine deliurance. A quoy luy fut respondu par son Alteze fort sagement, & succinctement. Et apres l'auoir embrassé, auec honneur, & respect de son aage, & de ses faicts, son Alteze descendit en terre, & fut conduict par ledit Seigneur Prince en la maison de ville, toutesfois à grand peine, pour la grand' presse des gens de guerre, & peuple se poussans les vns les autres: ceux du païs pour voir S. A. & les Anglois qui ia estoyent descẽduz en grand nombre, pour cognoistre ledit Seigneur Prince. Cependant les trompettes, & tambours sonnoyent auec tel bruict que l'air en retentissoit; & toute l'Artillerie ioüa, tant des nauires de la Royne, qu'autres nauires en grand nombre qui estoyent en rade; auec si grand bruict & tonnerre, qu'ils porterent les nouuelles à Calais,

& autres lieux de France, de l'heureuse arriuée de son Alteze és Païs-bas. Celle de la ville de Flessinghe ioüa deux fois, auec tel bruict (pour l'excessif nombre de pieces qui sont en laditte ville) que toute la terre en retentissoit. Son Alt. trouua audit lieu toutes sortes de ses Officiers : d'autant que quatre iours auparauant sa maison & sa garde de Suisses, & de François partie de Calais & de Boulogne estoit arriuée à Middelbourg. Le Magistrat de la ville l'attendoit à l'entrée de la ville ; lequel luy declara par la bouche de leur Pensionnaire, qu'ils luy congratuloyent sa bienvenuë, s'estimoyent heureux de le veoir, esperoyent par sa conduitte & authorité voir le Païs estre reduit en paix, & remis en son ancienne splendeur.

Les Estats de Brabant, parlans par la bouche du Sieur van Stralen Amptman de la ville d'Anuers, l'ayant congratulé de sa venuë, declarerent, de quelle affection les nobles & bonnes villes de Brabant l'attendoyent, le supplians tres-humblement d'honorer bië tost le païs de Brabãt de sa presence. En apres les deputez de la ville de Brusselles, outre la declaration qu'ils firent de la bonne volonté, & en general de tout le peuple du païs, aussi declarerent en particulier, de quelle volonté & affectiõ son Alteze estoit attenduë en ladicte ville, siege principal des Seigneurs du païs : & qu'apres tant de maux qu'elle auoit soufferte, pour repousser la tyrannie des Espaignols, apres Dieu, n'auoit espoir qu'en la venuë de S. A. leur Prince & Seigneur.

Ceux d'Anuers furent ouis apres, qui declarerent l'affection du peuple enuers son Alteze, la longue attente, & le grand desir qu'ils auoyent de veoir leur Prince & Seigneur. Les Colonnels & Capitaines de ladicte ville parlerent apres, qui declarerent la soigneuse & diligente garde qu'ils auoyent faicte de ladicte ville, esperant la mettre de bref entre ses mains, se resiouissants pareillement de sa venuë. A toutes ces harangues fut respondu fort sagement, & succinctement par son Alteze, comme à toutes autres, au gré & contentement d'vn chacun des assistants.

Monsieur le Prince d'Orange demeura quelque temps auec S. A. en la maison de ville, & ayant prins congé, alla visiter les Princes & Seigneurs, d'vne & d'autre natiõ, venuz auec son Alteze, pour cognoistre comment ils estoyent accommodez, & pour donner ordre que tous eussent contentement, tant que la ville de Flessinghe (qui n'est pas des plus grãdes) le pouuoit faire:

à quoy

à quoy fut tellement pourueu que tous furent bien logez & seruis: combien que de la part seulement des Seigneurs Anglois eussent mis pied à terre pour ce iour plus de cinq cens hommes. Tout le soir se passa en festins, feux de ioye, feux artificiels, sons de trompettes, & toutes demonstrations de la ioye, que tous vniuersellement auoyẽt de la venue d'vn si grand Prince. Les deputez des quatre membres de Flandre (qui estoyent aussi venus, par le conseil de Monsieur le Prince d'Orange) attendirent à se presenter à Middelbourg.

Monsieur le Prince d'Orange voyant l'intention de son Alteze estre d'aller le l'endemain à Middelbourg, luy proposa qu'il y auoit trois chemins, l'vn par dehors, par deuant le chasteau de Rammekins, pour entrer au grand canal de Middelbourg, par l'endroit de la Teste; l'autre par le petit canal par dedãs le païs, & qu'il auoit faict tenir nauires prests, pour aller par dehors, & nombre de barques pour aller par dedans les terres, qu'à raison de l'hyuer n'ayant S. A. moyen de faire le chemin ni en coche, ni à cheual; & qu'il ne restoit que la chaussée, par où on va ordinairement à pied: S. A. voyant la commodité du temps (qui estoit à la verité tres-beau) & ayant entẽdu le chemin n'estre plus long que d'vne bonne lieüe Françoise, entreprist de faire le voyage à pied; comme aussi tous les Princes, Seigneurs, & Gentils-hommes, tant du Païs, que François, & Anglois firent le semblable. Plusieurs de la maison de S. A. qui ia estoyent logez à Middelbourg, luy vindrent au deuant, & mesme sa garde Françoise, & ses Suisses. Loing hors de la ville le Magistrat de Middelbourg vint au deuant, enuiron le tiers du chemin; & là luy fist la harangue, declarant aussi le grand & long desir que tout le peuple auoit de sa venuë, & que particulieremẽt ceux de la ville de Middelbourg se sentoyent grandement honorez, de ce qu'il luy auoit pleu venir en leur ville, auec offre de tout debuoir. Sa garde le rencontra au mesme lieu, & dés lors les Suisses commencerent à marcher en leur ordre, & battant le tambour à leur façon. Six compagnies de Bourgeois bien armez, & en bon equippage, estoyent en bataille hors de la ville: qui s'y tindrent iusques à ce qu'il fust passé. & puis se mirent à le suiure au pas.

Les Deputez des Estats du Conté de Zelande, attendoyent à l'entrée de la ville: lesquels luy ayant declaré la ioye qu'ils receuoyent, luy ayans congratulé des heureux succes que Son Alt.

auoit eu en la confection de la paix en France; de la deliurance de la ville de Cambray, faicte par ses armes & en personne; de son passage en Angleterre, qu'ils sçauoyent n'auoir esté entrepris que pour l'aduancemẽt des affaires de ces Païs, & finalement qu'il auoit exposé sa personne au danger du passage, estoit arriué heureusement en Zeelande, remercierent Son Alteze tref-humblement; declarants l'espoir qu'ils auoyent conceu de sa presence, auec tout offre de tres-humble deuoir.

On amena à S. A. vn coursier de Naples à l'entrée de la ville: mais il se resolut (voyant les Princes & Seigneurs n'auoir leurs cheuaus) de paracheuer aussi le chemin à pied, & entra en la ville de Middelbourg en tel ordre. Premierement marchoyent les Seigneurs de la ville auec leurs officiers & seruiteurs de la Iustice; en apres les Deputez desdits Estats de Zelande: Plusieurs gentils-hommes de toutes les trois nations & Deputez des villes de Brabant, & des quatre membres de Flandres suiuoyent; apres les Suisses marchoyent à leur façon accoustumée, qui estoyent suiuis de grand nombre de Seigneurs & Gentils-hommes, dont le plus grand nombre estoyent Anglois, de la suitte des trois Seigneurs enuoyez par la Royne: & sur la fin marchoyent, comme en gros, Messieurs le Prince Daulphin, Conte de Lecestre, Prince d'Espinoy, Conte de Laual, my Lord Hunsdon, my-Lord Hauward & autres Seigneurs: Puis son Alteze ayant à sa senestre plus bas d'vn demy pas Monsieur le Prince d'Orange, auquel il demandoit tousiours quelque chose. Les gardes Françoyses de son Alteze suiuoyent, puis les gardes de Monsieur le Prince d'Orange, & pour la fin les six enseignes qui auoyent esté en bataille hors la ville, & dix autres qui auoyent bordé les ruës iusques au marché, où le reste estoit en bataille, tous Bourgeois. Il y auoit par toutes les ruës, depuis la porte iusque au logis de Son Alteze, des barrieres, & de dix pas en dix pas, de part & d'autre, des flambeaux allumez: & ainsi passa Son Alt. s'esmerueillãt, & toute la noblesse qui l'accompagnoit, de voir vne si belle ville en vne si petite Isle, & si pres de trois autres bonnes villes; n'estãs distantes plus d'vne lieüe les vnes des autres; & mesmes de la beauté du marché, & Maison publique de la ville. L'hostel de Son Alteze estoit bien & richement tappissé, & meublé, veu le peu de loisir que les habitans auoyent eu; & fut tres-bien logé & accommodé Son Alt. tous les Princes, Seigneurs, & Gentils-hommes

hommes de sa suitte de toutes nations. Le soir se passa en festins, feux de ioye, par les ruës, & sur les tours & clochers, feux artificiels, & bruit de trompettes. Le lendemain 12. les Deputez des quattre membres de Flandres parlãs par la bouche du sieur Tayard pensionnaire de Gand, declarerent bien au long, la grande affection de tout le peuple de Flandres vers Son Alteze: & comme ils auoyent esté des premiers à enuoyer vers icelle; aussi qu'ils esperoyent estre des premiers à luy rendre tout tres-humble seruice & subiection. A quoy respondit Son Alt. comme de coustume, fort sagement. Son. Alt. passa le reste du temps au ieu de paulme, auec Monsieur le Prince d'Orange, & puis auecq autres Seigneurs. Le 13. fut donné à Son Alt. le festin solemnel en la maison de la ville, où Sad. Alt. commanda de dresser les tables à propos, pour faire manger auec elle Messieurs les Prince Daulphin, Prince d'Orange, Conte de Lecestre, Prince d'Espinoy, Conte de Laual, My-Lords Hunsdon, & Hauward, estans par tout fort respectez & honorez les Seigneurs Anglois, tãt pour le respect de Sa Majesté qui les auoit enuoyez, que pour la dignité de leurs personnes. Le festin fut fort bien serui de toutes choses, & principalement de patisserie & ouurages de sucre: tellemẽt que les François & Anglois confessoyent, qu'en leurs Païs on n'a point accoustumé de voir de tels seruices. Le 14. Monsieur le Prince d'Orange voulut veoir le preparatif des vaisseaux qui debuoyent porter Son Alteze & toute sa suitte, qui estoyent en nombre cinquante quatre: & pourtant voulut aller à la Teste de Middelbourg. Ce qu'ayant entẽdu Son Alt. fist aussi le voyage. Le Ieudi 15. Son Alteze alla voir la ville d'Ermuyden, distante enuiron demie lieuë de Middelbourg: & sçachant que les Seigneurs Anglois estoyẽt allez veoir la ville de la Vere, appellé par les estrangers Camfer, à raison du traiect qui estoit autres fois en la ville de Camp, à present submergée, se mist aussi en barque, & s'y fist porter: où toute la compagnie fut fort bien receuë par les habitans, qui auoyent esté pris à despourueu. Le 16. Son Alt. estoit deliberée de s'embarquer. mais il se leua vn si grand brouillard que les mariniers conseillerent de ne se mettre en mer pour ce iour: tellement que l'embarquemẽt fut differé iusques au lendemain, que Son Alteze auec toute sa suitte fist voile. Son Alteze estoit portée par vn nauire peint entierement de ses couleurs, auec nombre de flagues, & pannonceaux aux armes d'Anjou: les

autres auec leurs pannonceaux ordinaires, tant redoubtez des Espaignols : lesdits pannonceaux aux couleurs de Monsieur le Prince d'Orange. La flotte pour ce iour vint iusques au trauers de Beerland, en l'Isle de Zuyt-beueland, où ils mouillerent l'ancre, & y passerent la nuict.

Le lendemain, estants arriuez de bonne heure à Lisloo, iecterent aussi l'ancre apres tiré force canonades du Fort, & des nauires de guerre qui accompagnoyent Son Alt.

Son Alteze mist pied à terre, & coucha ceste nuict au logis du Capitaine, attendant le lendemain 19.

Ce fort de Lisloo est basti à trois lieuës au dessoubs d'Anuers sur vne pointe de dike ou chaussée en la paroisse de Lisloo. Le lieu est si commode, que d'vn mousquet on peut aiséement tirer d'vn bord de la Schelde à l'autre; à raison que la riuiere & le flot de la mer, qui y passe tous les iours deux fois, viennent à se courber en cest endroit : tellement que ce lieu estant occupé par l'ennemi pourroit donner vn empeschement de trop grande consequence à la nauigation : à raison dequoy suiuant l'aduis & dessseing tracé par Monsieur le Prince d'Orange, ceux d'Anuers ont fortifié à tresgrãds despens ladicte place, qui a vn grand tour, des grands boulleuers, rampars, & fossez : & est si bien fortifiée, & flanquée si à propos, & a l'eaue tant à commandement, qu'elle est à present imprenable par la force.

Le lendemain, qui fut Lundi dixneufiesme de Feburier, partit Son Alteze pour faire son entrée en la tres-renommée ville d'Anuers.

L'EN-

L'ENTREE MAGNIFIQVE EN LA VILLE D'ANVERS, DE

MONSEIGNEVR FRANÇOYS, FILS DE *France, & Frere vnique du Roy, par la grace de Dieu, Duc de Brabant, D'Anjou, Alençon, Berri, &c.*

EN TOVS ſpectacles & aſſemblées magnifiques, ceux qui en ſont les autheurs, & qui les aduancent, eſſayent de donner luſtre, & faire paroiſtre le plus qui leur eſt poſſible ce qui ſe preſente aux yeux de ceux qu'ils vueillent honorer, & de ceux qui conuiennent des autres lieux, pour auoir ce contentement d'en eſtre les ſpectateurs. Les hiſtoriographes anciens nous deſcriuent pluſieurs grands triumphes & entrées ſuperbes des Empereurs, Rois, & grãds Capitaines, & n'oublient d'inſerer en leurs eſcrits les grandes deſpenſes & ſumptuoſitez, & tout ce qui a eſté mis en monſtre & euidence pour raſſaſier les yeux de l'aſſemblée. Et combien que l'or, l'argent, les pierres precieuſes, tappiſſeries, draps de ſoye, de fin lin, diuerſitez de vaſes, & de peintures n'y ayent eſté eſpargnez, & que telles choſes ayent enrichi leſdits ſpectacles: Si eſt ce qu'il n'y a rien qui plus ait apporté de luſtre, de beauté, & de contentement, à telles aſſemblées; que la multitude & ſplendeur des armes, & de tout ce qui depend du faict de la guerre: comme machines, inſtrumens, monſtre des villes & chaſteaux battus, & pris à force ſur les ennemis. C'eſt pourquoy en l'Empire Romain, qui a ſurpaſſé tous les autres, non ſeulement en victoires, en diſcipline militaire, & ordre politicq, mais auſſi en ſumptuoſité & magnificence; combien qu'il y euſt vne infinité de ieux publicqs & exercices appreſtez par des plus grands Seigneurs du monde; qui non ſeulement n'y eſpargnoyent rien de ce qui eſtoit en leur puiſſance, mais auſſi faiſoyẽt que les Villes & Prouinces qui leur auoyent quelque obligation, enuoyoyent ce qu'ils pouuoyent recouurer de plus rare & exquis auſdits Seigneurs, pour ſ'en ſeruir aux ſpectacles qu'ils exhiboyent aux peuples. Si eſt ce que le triumphe a tellement emporté le prix par deſſus les autres, que le mot de Triumpher qui en eſt venu, eſté appliqué à tous faicts haults,

grands & magnifiques: ce n'eſt pas qu'és autres rien fuſt eſpargné de tout ce qui pouuoit contenter les yeux d'vn peuple auare, ou aſſouuir le cœur ſanguinaire de ceux qui ne prenoyent plaiſir qu'à voir eſpandre du ſang, & meſmes bien ſouuent de celuy des hommes deuant leurs yeux. Mais au triumphe rien ne reluïſoit tant que les armes & la perſonne d'vn grand Capitaine victorieux, & neantmoins contentoit ſans comparaiſon d'aduantage, les ſpectateurs. Et pourtant meſme quand on veut parler de la treſgrande grandeur de Rome, on l'appelle Rome triũphante: qui ſignifie bien Rome riche, opulente, victorieuſe, remplie de grand nõbre de grands Capitaines, & vaillans hõmes de guerre. Mais ce nom eſt venu du grand nõbre de triũphes qu'on y a veu du tẽps des Corneilles, des Paules, des Claudes, des Metelles, Pompees, Iules & autres. Il eſt vray que les autres choſes ont vne treſgrande lueur & apparence, & chatoüillent ie ne ſçai cõment les eſprits repeus de la veüe de ces richeſſes, & de nõbre infini de Lyons, Tygres, Pantheres, Ours, d'Eſcrimeurs à outrance: Mais la veuë d'vn bon nõbre d'hõmes armez de belles armes, & en bel ordre, outre le contentement de la veuë, qui eſt beaucoup plus grand que de voir des richeſſes, rauiſt auſſi en admiration les eſprits, & pouſſe en eſtonnement le Spectateur, le mettãt comme hors de ſoy, & le rempliſt neantmoins d'vne ioyë & contentement ſurpaſſant toute autre. Car comme és voluptez du corps, celles ſemblent plus grandes qui alterent plus par leur doulceur, les ſens; auſſi eſt il du contentement de l'eſprit, qui eſt d'autant plus grand quand l'admiration conioincte rauiſt auſſi d'aduantage l'entendement, & le met comme hors de ſoy.

C'eſt pourquoy les grands perſonnages qui iugent mieux de ces choſes que le ſimple populaire, quãd ils diſcourrent de ce qui eſt le plus beau & le plus deſirable à veoir: ils parlent bien d'or, d'argent, pierreries, peintures, vaſes, tableaux & diuerſité de meubles exquis; toutesfois ils paſſent par deſſus, & ne ſ'y arreſtent point: mais quand on vient à parler de belles armes, de beaux cheuaux, & de tout ce qui appartient à la guerre, ils ſ'y arreſtẽt: tellemẽt qu'ils tiẽnent pour tout reſolu, & cõfeſſé, qu'il n'y a rien qui ſoit à cõparer en beauté & ſplẽdeur à vne belle armée: ſeulemẽt ils viẽnent à debattre de la queſtion qui eſt encores indeciſe; à ſçauoir qui eſt le plus plaiſant à la veuë, de trois à quatre beaux grands bataillons de gens de pied bien armez de belles armes luiſantes, bien flanqués d'arquebuziers, l'artillerie à leur teſte; ou

ſte; ou d'autant d'eſquadrons de gens de cheual; ou bien de deux à trois cens vaiſſeaux equippez en guerre auec leurs banderolles, & rangez comme ſ'ils eſtoyent preſts de combattre: Mais quant au reſte des beautez, tous accordent bien qu'elles n'approchent en rien à l'vn de ces trois, & encores moins aux trois emſemble, qui pourroit les veoir d'vn œil, comme on racompte qu'on pouuoit veoir tout en vn coup la grande armée de Xerxes tant à pied qu'à cheual, rangée en bataille; & les deux armées de mer, la Perſienne & la Grecque, qui combattirẽt pres de Salamine, où par la ſageſſe & vaillantiſe de Themiſtocles, les Grecs emporterent ceſte victoire tant renommée. Ç'a eſté à mon aduis la cauſe pour laquelle la reception, & ioyeuſe entrée faicte en la ville d'Anuers à Monſeigneur François, Duc de Brabant, a ſemblé ſi belle & ſi magnificque à tous ceux qui l'ont veuë, qu'il n'y a eu perſonne qui n'ait confeſſé n'auoir iamais veu la ſemblable. Et toutesfois pluſieurs y aſſiſtoyent, tant de ces païs qu'eſtrangers, qui ont veu pluſieurs aſſemblées ſuperbes & magnificques, tant en la meſme ville, que pluſieurs autres du Païs bas, & autres grandes villes és autres païs; comme Paris, Londres, Roüen, & Lyon; & neantmoins ceſte voix eſtoit commune, Que ceſte derniere ſurpaſſoit toutes les autres. Et combien (comme i'ay dit) que la ville n'auoit eu que ſix iours pour ſ'appreſter, tellement qu'on ne pouuoit mettre en œuure ny ſoye, ni or & argent battu ou traict, ni broderies, non pas meſme, en ſi peu de temps, faire bien vn mediocre habillement neuf, ni quelque rare magnificence en ſtatuës, coloſſes, arcs triumphauls, & autres ſpectacles; ains eſtoyent les habitans cõtraints ſe ſeruir de ce qu'ils auoyent en main, & deſia preſt & en leur puiſſance. Es autres entrées on a veu à la verité beaucoup de richeſſes & magnificẽces d'habits de Rois, Roynes, Princes & Princeſſes, Seigneurs & Dames, Bourgeois & bourgeoiſes: ce qui n'a point eſté veu en ceſte entrée, ores qu'il n'y euſt rien de ſordide, & qui ne reſſentiſt bien la netteté & mundicie de ce peuple: mais il n'y auoit rien approchant de la ſumptuoſité des autres. Quant aux arcs triumphauls, chariots, figures & autres ſpectacles, ores qu'il y euſt beaucoup d'inuentions ingenieuſes, & cõuenables au tẽps, Si eſt ce qu'on en a veu ailleurs qui les pouuoyent égaller. Et quant au nombre de peuple, ores qu'il eſtoit grand; ſi eſt ce qu'il eſt notoire à vn chaſcun, que celuy de Paris le paſſe. Mais la ſeulle raiſon de ce contentement vient principallement du grand nombre, n'eſtans gueres

moindre que de vingt mil hommes armez, si bien, & de si belles armes, leur ordre & obeïssance; & le peu du bruict que tout ce grand peuple a faict; tellement que n'eust esté le tonnerre des artilleries, des trõpettes, clairons, haultbois & autres instrumens, il n'y eust eu non plus de bruit, qu'il y a en vn conseil de gẽs sages. C'est à mon aduis doncq la seule, & vraye cause qui estoit grãdement aidée par la veuë de Monseigneur de Brabant representant ceste auguste antiquité, estãt reuestu du grãd mãteau, & couuert du chappeau Ducal, tellement qu'au milieu d'vn si grãd peuple, & si bien armé que les trois meilleures villes de la Chrestienté ne pourroyent tant monstrer de belles armes appartenantes aux bourgeois, Son Alteze sembloit comme vne belle pierrerie enchassée au milieu d'vn fin or. Et d'autant que ceux qui en ont esté spectateurs, comme ils n'ont peu estre par tout, & n'ont peu tout veoir, seront aussi bien aises d'entendre ce qui s'y est passé, & de contenter leur memoire, de ce qu'ils y ont veu, comme ils contenterent ce iour leurs yeux, & entendement; Et les nations estranges ausquelles est paruenue la renommée d'vne si celebre iournée receuront à plaisir, d'en entendre au moins la descriptiõ; puis qu'ils n'en ont peu estre spectateurs: C'est pourquoy ce present escrit est mis en lumiere, affin que par iceluy vn chascun puisse estre satisfait: & aussi pour faire cognoistre à plusieurs qui ne l'auoyent pas voulu croire, les vns par inimitié, les autres par enuie, & autres par soupçons & deffiances de quel cœur & affection Monsieur le Prince d'Orange, & autres Seigneurs & nobles de Brabant, les bõnes, & petites villes, & nommeémẽt la tres-renommée ville d'Anuers a receu son nouueau Prince & Seigneur Souuerain.

Le xix. dudict mois au matin, Monseigneur le Duc d'Anjou partit de Lisloo, & fist voile vers la ville d'Anuers, ayant encores en sa trouppe vingt vaisseaulx; les autres ayans gaigné le deuant en Anuers; tant pour se preparer, que pour autres affaires; & arriua enuiron les huit heures pres de la Neufue ville, s'aduançant tout le lõg de la ville, & laissant la Teste de Flandres à sa droitte, & la ville à sa senestre, passa outre toute ladicte ville, & le lieu où fut le chasteau. Cependant il ouit iouër tout le canon de la part de la ville, qui regarde la riuiere, & de plusieurs nauires qui estoyent à l'ancre: & vit tous les Quais remplis de gens de guerre bourgeois bien armez, qui lui firent la salue, & fut respondu par les nauires de guerre, qui l'accompaignoyent, conduits par le

Sieur


ANTWERPIA
Les Oosterlinges
Nations Angloise
Collonelles Doyens des gul des & Capiteynes
Bourgeois Danuers
Les guldes
Helbardiers de son Exelence
son Alteze
Les Estatz de Brabant
Le Marggraue
Noblesse Francoise, Angloise, & des Prouinces Uniez
Le Magistrat et Sermentés de la Ville
P. Dorange
Les Heraulx
Le Baron de Merode
Bourgeois Danuers
Chevallerie d'Anuers


Quo tua te Virtus etc.

Sieur de Treslon, & Viceadmirauls, & plusieurs Capitaines de Flessinghe: & ainsi mist premierement pied en la terre de Brabant au village nommé le Kiel, qui est à la portée du canon de la I.
ville d'Anuers. Les Estats de Brabant, le Magistrat de la ville, & plusieurs autres Estats venuz en tel ordre, & à cheual, iusqu'au dit lieu; marchants deuãt eux, leurs trompettes, Huissiers, & Herauts d'armes armoyez des armes de Lothier, Brabant, & Lembourg, estoyent attendants à pied sur le bord, pour receuoir Son Alteze, luy declarer la bonne volonté & affection des Estats & du peuple. Mais la foule estoit si grande du peuple, qui s'estoit rendu audict lieu pour voir le Prince qu'ils attendoyent pour leur Duc; & d'autre part les empeschemens donnez pour le desembarquement qu'il fut trouué meilleur, suiuant l'aduis de Monsieur le Prince d'Orange, que lesdits Sieurs allassent attendre Son Alteze sur le Theatre, qui luy estoit preparé.

Ce Theatre estoit dressé vers le coing du Chasteau, ayant l'ouuerture vers la ville: tellement que S. Alt. y estant, il pouuoit d'vne veuë descouurir la ville & le chasteau, considerer les contrescarpes, les beaux fossez remplis d'eauë profonde à fond de cuue, reuestus des deux parts de pierre de taille, les grands & beaux bastions, les murailles belles à veoir & espesses, & des larges rampars ornez d'arbres plantés; tellement qu'il semble d'vne petite forest. Son Alteze fut conduicte sur ce Theatre, l'accompaignants Monsieur le Prince Daulphin fils vnicque de Monsieur le Duc de Montpensier, Monsieur le Cõte de Lecestre & autres Seigneurs Anglois representans la Royne d'Angleterre, Messieurs les Princes d'Orange & d'Espinoy, Monsieur le Conte de Laual, les My-Lords Anglois, le Conte de Chasteauroux, & autres Barons, Seigneurs & Gentils-hommes en grand nombre, & les Sieurs du Magistrat, & des Colleges de la ville d'Anuers.
Les Sieurs Estats de Brabãt attendans sur ledit Theatre se mirent II.
en debuoir de descendre, & aller rencontrer Son Alteze: quoy voyant elle mist pied à terre. Et quant à Monsieur le Prince d'Orange, il s'aduança pour se ranger auec lesdits Estats: comme l'vn des principaux Seigneurs & Barõs du Duché de Brabãt; & apres auoir salué & baisé treshumblement les mains à S. A. se mirent à remõter les degrez auec S. A. accompaignée des Princes & Seigneurs François & Anglois. & estans montez se rangerent d'vne part & d'autre. Il y auoit vne chaire couuerte de drap d'or, sur laquelle s'assist Son Alt. & sur le Theatre vn d'ais pareillement

de drap

de drap d'or, & tout le Theatre tapissé. Au front du Theatre, & au plus haut estoyēt les armes du Marquisat du S[t] Empire: & vn peu au dessoubs, à la droicte, celles de Brabant auec la ceinture de fruicts: & à la senestre celles de la ville d'Anuers. On aduança deux banderolles de soye azurée auec les armes d'Anjou: & estoyent escrits en vn compartiment ces vers:

Quò tua te virtus effert, clarißime Princeps,
Cui candor, cui cana fides vestigia seruant,
Ingredere ô, magno vt Belgæ sub nomine tandem
Respirent, Populiq; Parens assuesce vocari.

Lesquels vers en François peuuent estre ainsi rendus:

Prince treshaut, auquel la foy, & la candeur
Sont gardez de ses pas, entre en ceste grandeur,
Où monte ta vertu. Que soubs toy la Belgie
Respire, appren le nom du Pere à la Patrie.

Tous ayants pris place, & le silence faict, les Estats de Brabant commencerent leur harangue par la bouche du S[r] de Hessels, Docteur és droicts, Conseillier & Greffier des Estats de Brabant, telle que le sommaire ensuit:

QVE les Barons, Nobles, & Deputez des Chefues, & autres bonnes villes, representāts les Estats de ce Duché & Païs de Brabant, ayans maintenant cest heur de veoir pres d'eux, & de regarder face à face ce grād Prince; auquel, apres Dieu, ils auoyēt remis entierement l'espoir de leur deliurance, & restablissement de leur repos & liberté ancienne, louoyent grandement le Seigneur tout puissant, qui leur en auoit fait la grace; le prenant en asseuré tesmoignage, que de sa bonté & prouidence infinie il ne les auoit mis en oubly, ni abandonné leur iuste querelle; ains choisi Son Alteze pour defenseur de son peuple, & administrateur de sa iustice: afin qu'à luy fust la gloire, & à Son Alt. l'honneur, & le renom d'auoir par les rayons de sa grandeur, prudence, & magnanimité fait esgarer les brouillards, & tout ce qui estoit nuysible à leur estat, & y fait renaistre la splendeur de leur prosperité premiere, iadis cognuë à toutes nations; Remerciās quant & quant treshumblement Son Alteze de l'amour & affection singuliere, que de son seul mouuement & vertu heroïque, il luy auoit pleu leur continuer iusques à ores: Nonobstant toutes les trauerses, & machinations que les artificieux auoyent sceu donner au progres de leurs affaires: & qu'ils n'ignoroyent que pour leurs calamitez

& mi-

& miseres il n'y estoit aucune chose entrevenuë qui eust peu rẽdre leur cause plus fauorable ou l'aduancer. Ce qu'ils reputoyent & reputeroyẽt à tousiours pour vn exemple non-pareil d'extrême moderation & rare constance; dont, & pour tant d'autres bienfaicts & benins deportemens de Sadite Alteze enuers eux, leur seroyent & demeureroyent perpetuellement redeuables à les recognoistre de toute fidelité & obeissance, comme ils se trouuoyent appareillés à se rendre (auec la grace de Dieu) ce iourd'huy, ses humbles vassaux & subiects.

Et combien qu'ils ne doubtoyent que Son Alteze auoit cognoissance bien ample & entiere satisfaction, non seulement des causes generales qui auoyent meu les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas, de reclamer son secours & se ietter entre ses bras: mais aussi des occasions particulieres que les Estats de ce Duché & Pays de Brabant auoyent, de quitter l'obeissance du Roy d'Espaigne; Toutesfois pour en renouueller sommairement la memoire à Son Alteze, & luy confirmer ceste sienne saincte resolution & entreprinse haute, sur ce bastie; aussi pour rendre aucunement raison aux Princes & Seigneurs auec toute la compaignie (qui à l'honneur de Son Alteze estoyent venus leur faire ce bien, d'assister à la solemnité de sa reception) de toutes leurs actions; à ce, qu'à ceste sienne entrée, qui de tout tẽps s'estoit appellée, Ioyeuse, ils prestassent d'autant plus de bienvueillance & gayeté de cœur, diroyent seulement, Que tandis que les Ducs de Brabant, & signamment, depuis que le Duché dudit Brabant est tumbé és mains des Ducs de Bourgoigne, & autres tres-illustres ancestres de Sadite Alteze, s'estoyent eux mesmes addonnez à gouuerner leurs subiects dudit Brabant; leurs faisans paroistre qu'ils les aimoyent, & ne nonchaloyent pas, ils en auoyent tiré si grandes & notables commoditez & seruices, que leurs noms & puissances en furent bien souuent admirables, & quelque fois redoubtées des plus grands Monarques, Roys, & Republicques de la Chrestienté: dont leurs guerres & cõquestes faisoyent foy, sans que, comme de chose trop familierement cognuë par les histoires, il fust besoing d'en faire discours en ce lieu & tẽps-là, dedié à chose plus grãde. Mais depuis que leurs Ducs & Princes, ou par autres allechemẽs ou trop empeschez en autres Païs & Seigneuries, auoyẽt cõmencé à les abãdonner pour vn temps, & puis les oublier plus longuement; les prostituans au plaisir, volontez, & aucunesfois aux conuoitises

& auarice de leurs ministres: dont finablemẽt le Roy d'Espaigne auoit couronné l'œuure, les ayant dedaigné & laissé vefs, & orphelins de sa presence plus de vingt ans; Il estoit aduenu qu'apres auoir alteré & changé quasi tout l'estat du Païs, & cōmis les offices à gens qui selon les loix & priuileges du Païs n'en estoyent capables, ou bien à ceux qui en donnoyent le plus; l'insatiable conuoitise, haine, & immoderée tyrannicque domination des Espaignols non contents de cela, s'estoit à la fin (apres auoir abusé selon leurs passions de tout l'Estat publicq) aduãcée à telle outrecuidance, que de se saouller du bien & substance des particuliers habitans, du labeur & sueur du pouure, voires de la chasteté de leurs femmes & filles, & (pour se parfaire en toute abomination & cruauté) des vies & sang, de ceux, qui ne taschoyent qu'à leur complaire. Dont à la fin ce grand Dieu & iuste, qui a soing des siens, s'estoit offensé, & auoit fait souuenir à ce peuple, iadis valeureux de son estre & liberté premiere, leur rendant & le vouloir, & le courage de la maintenir, telle qu'ils l'auoyent receuë de leurs ayeuls.

Que cela ne s'estoit peu faire mieux, que par l'election que lesdits Estats de Brabant, auec les autres Prouinces vnies, auoyent faicte de la personne de Son Alt. pour leur Prince & Seigneur: reduisants le tout à son ordre premier, ayants premierement cerché, mais en vain, tous remedes à leurs maulx, & au desbordement de l'estat és causes & sources d'icelluy.

Que leurs Ducs iadis auoyent esté valeureux, preux, & puissans, ayants faict expeditions & exploicts de guerre memorables, & entre autres: Qu'ils auoyẽt par ci deuant choysi vn Duc d'Anjou; Qu'ils n'estoyent moins belliqueux & grands guerroyers; cōme leurs conquestes & dominatiõs le tesmoignoyent.

Qu'ils auoyent eu leurs Princes debonnaires, doux, benins, familiers, & facils enuers leurs subiects, Que Son Alteze leur auoit en cest endroit ia donné tant de preuues de sa douceur, verité & rondeur, qu'il leur sembloit desia quelque ancien Duc de Bourgoigne leur estre resuscité. De sorte qu'en sadite Alteze seule, ils se persuadoyent fermement auoir recouuré tout ce que les Ducs de Brabant, d'Anjou, & de Bourgoigne leur pouuoyent auoir laissé de bonne memoire.

Puis doncques ne restoit autre chose que de passer plus outre, & acheuer ce chief-d'œuure, qu'il auoit pleu à ce souuerain Dieu ce iourd'huy mettre à son Alteze, & ausdits Estats en main, Que de leur

de leur part ils se trouuoyent prompts, & resoluz, pour luy prester l'hommage, la fidelité, deuoirs, & obeïssance, que loyaux & bons vassaux & subiects doiuent à leurs Princes droicturiers; tels qu'ils ne doubtoyent & confioyent en Dieu que Son Alteze leur seroit & promettroit solemnellement par son serment à Dieu de leur estre.

A quoy son Alteze respõdit en substance, Que ne veuillant entretenir lesdits Estats de long propos, ains seullement se souuenir de l'honneur & affection qu'ils luy auoyent voulu porter, l'ayants entre tant d'aultres grands Princes choisi, pour les deliurer de l'oppression & tyrannie Espaignolle, & les regir selon leurs loix, coustumes & priuileges, il les en remercioit bien fort; & les asseuroit, que la iustice & equité de leur cause, leurs honnestes deportemens en son endroit, & l'amour qu'ils luy monstroyent, l'auoit faict resouldre à embrasser leur protection, & restablissement de leur liberté ancienne, & d'y exposer tous les moyens que Dieu luy auoit mis en mains, & ceux qu'il plairoit au Roy son Seigneur & frere, & à la Royne d'Angleterre de sa faueur luy prester, iusques à n'y espargner son sang & sa vie propre.

Cela fait, ledit Hessels declara à Son Alt. que lon auoit de coustume, de publier tout hault deuant le peuple en langue Thioise, les poincts & articles de la Ioyeuse entrée, que les Ducs de Brabant sont tenus de promettre & iurer à leur reception.

Et ores que lon tenoit preste la translation Françoyse d'iceux articles, pour la reciter apres le Thiois article pour article; si trouua Son Alt. à l'aduis de Mondit Sieur le Prince, conuenir, que pour gaigner temps (puis que le iour s'aduançoit fort, & qu'il en auoit ja eu communication au parauant) de ne les lire qu'en Thiois. ce que fut faict par ledit Hessels auec la preface nouuelle adioustée ausdits articles, contenant en bref les occasions & raisons de ce deduit.

Apres la lecture desdits articles, fut demandé à Son Alteze si elle en auoit contentement, & si elle estoit contente de les iurer, ou bien qu'il luy pleust d'en auoir autre satisfaction? Surquoy icelle dist à mondit Sieur le Prince d'Orange, Que ayant veu lesdits articles, & en conferé auec luy, au nauire venant de Zeelande, il s'en tenoit bien satisfait, & estoit content de les iurer.

Laquelle declaration fut quant & quant publiée: Et que Son Alteze desiroit, que tous sceussent, & s'en tinssent bien satisfaits, que non-obstant que la lecture desdits articles fust faicte seulle-

ment en langue Thioiſe, il les iureroit toutesfois de ſon bon aduis, auec meure deliberation & cognoiſſance bien certaine.

Et de meſme recita ledit Heſſels au peuple en langue Thioiſe le premier ſerment, que les Ducs de Brabant d'ancienneté ont accouſtumé, & ſont tenuz de faire de l'obſeruation deſd. articles.

Et preſentant le liure, auquel il eſt contenu, à Meſſire Thierry de Lieſ-velt Chancellier dudit Duché, prononça iceluy le meſme ſerment traduit en langue Françoiſe, & le prononça ſadicte Alteze apres luy de mot à autre.

Lors reprenant ledit Heſſels le liure, fiſt entendre au peuple, que les Ducs de Brabant faiſoyent vn autre & deuxieſme ſermēt aux Barons, Nobles, Villes, Franchiſes & tous habitans & ſubiects du païs, de leur eſtre bon & droicturier Prince, & ne les traicter à ſa volonté, ni par voye de faict; ains en droict, iuſtice, & ſelon leurs Priuileges. Lequel ſe recita auſſi en langue Thioiſe: & rendant le liure audit Chancellier, le prononça Son Alteze apres luy, comme le premier.

Puis fut apporté le manteau & chappeau Ducal, qui eſtoyent de veloux cramoiſi: ledit manteau trainant en terre, l'vn & l'autre fourrez d'hermine mouchetées, à grãds rebras. De lors Monſieur le Prince d'Orange remonſtra à Son Alteze, qu'il luy conuenoit d'eſtre veſtu de ces habits; & Son Alt. demandant ſ'il luy faudroit porter en la ville? Fut reſpondu qu'Ouy, & que c'eſtoit l'habit ſolemnel ancien des Princes & Ducs de Brabant. A quoy ſ'eſtant accordée Son Alt. ledit Seigneur Prince luy veſtit premierement ledit manteau, & luy fermant le bouton; diſt, en ces mots: Monſeigneur il faut bien ſerrer ce bouton; affin que perſonne ne puiſſe arracher ce manteau à V. Alt. Et puis luy miſt le chappeau ſur la teſte, & lors luy diſt: Monſeigneur, ie prie Dieu que vous puiſſiez bien garder ceſt habit: à preſent vous pouuez eſtre aſſeuré d'eſtre Duc de Brabant.

Lors luy declaira ledit Heſſels, que la couſtume portoit que maintenant leſdits Eſtats luy preſtaſſent en ceſte qualité le ſerment reciproque de fidelité. Et publiant au peuple le formulaire d'iceluy ſerment, le ſtipula en apres ledit Sieur Chancellier, & le prononçoyent leſdits Barons, Nobles & Deputez de mot à autre apres luy, comme les precedens, faiſants derechef la reuerence & hommage de fidelité & obeïſſance.

Apres les ſerments faicts mutuellement par Son Alt. & par les Eſtats de Brabant, Son Alt. eſtant veſtu de ſon manteau Ducal, Meſ-

Meſſieurs du Magiſtrat commanderent à leur Conſeiller & Penſionnaire le Sieur Vander-Werck ſe trouuer ſur le Theatre pour faire la propoſition au nom de la Ville d'Anuers, & Marcquiſat du Saint Empire. Ce qu'il fiſt, comme il enſuit:

Sereniſſime Seigneur & Prince:

Le Marcgraue, Amman, Bourguemaiſtres & Eſcheuins, Threſoriets, & Receueurs, les Chiefs de la bourgeoiſie, & Maiſtres des quartiers, les Doyens, & Anciens des meſtiers: enſemble les Colonels, Doyens des Guldes, & Capitaines de ceſte ville; ont eſté tres-ioyeux d'entendre l'heureux arriuement de V. Alteze en l'Iſle de Walchren, comme ils ont bien amplement, & en toute humilité & reuerence fait repreſenter à V. Alteze par Deputez à ceſt effect vers icelle enuoyez. Et voyant maintenant V. Alteze non ſeulement arriuée au Païs de Brabãt; mais auſſi receuë pour Duc, & pour leur Prince & Seigneur, leur ioye auparauant conceuë eſt de beaucoup augmẽtée, & renduë quaſi entiere, & parfaicte; Confians que par ſa venuë ſera vne fois miſe fin aux deſolations, calamitez, & miſeres, eſquelles ce Païs a eſté reduict par l'inique domination paſſée, & par la plus inique & iniuſte guerre, laquelle les ennemis continuent pour acheuer de ruiner le Païs auec tout genre de calamitez & oppreſſions; dont ils ſe peuuent aduiſer. Et remercient treshumblement Voſtre Alteze de la peine & trauaux, leſquels il luy a pleu prendre pour ſe trouuer en ce Païs: rendent infinies graces à Dieu, de ce qui leur a donné, & enuoyé vn Prince, qui a non ſeulement le moyen, & la puiſſance, mais auſſi l'affection & volunté de les defendre contre tous ennemis; & les regir & gouuerner en toute bonne police, & iuſtice ſelon les Priuileges, Loix, & couſtumes du Païs. Car combien que ſe ſoyent ioincts aux autres Eſtats de Brabant, & auec les Eſtats generaux du Païs-bas; & que conioinctement auec eux ayent pris les armes: Si eſt-ce qu'à cela n'ont eſté meuz pour ſ'exempter, & ſoubſtraire de la iuſte domination d'vn Seigneur, & Prince: mais ſeulement pour maintenir leurs liberrez, droicts, & priuileges anciens; & eſtans gouuernez ſelon iceux, & demeurans en toute deuë obeiſſance, pouuoir venir en bon repos, paix, & tranquillité: de ſorte qu'eſtiment auoir obtenu le comble de leurs deſirs & felicitez: Ayant au bon Dieu par ſa grace & miſericorde pleu inſpirer à V. Alt. de prendre la Seigneurie des Païsbas, Duché de Brabant, Ville d'Anuers, & Marcquiſat du Saint

Empire. Car l'ayant Dieu faict naistre si grand Prince, & frere vnicque d'vn si puissant Roy, Ne doubtent aucunement que V. Alt. par la grace de Dieu, trouuera bien tost les moyens de deliurer ces Païs de ceste miserable guerre, en laquelle ils ont esté si longuement plongez. Le Marcgraue, Amman, Bourguemaistres, & Escheuins & autres membres de ceste ville n'estiment estre besoing de repeter les causes de la guerre, & l'equité de leurs resolutions, puis que par les Estats generaux estoit par diuerses fois assez amplement deduicte: laquelle aussi estoit cognuë, & notoire à tout le monde, & en beaucoup de sortes par V. Alteze approuuée. Remerciant au surplus en toute humble subiection, & reuerence de ce qu'il a pleu à V. Alt. accorder & promettre l'entretenement de leurs priuileges, loix, & coustumes, & mesmes les articles compris au Contract principal, & en la Ioyeuse entrée de ce Duché de Brabant. Asseurant Vostre Alteze que ceux de ceste Ville d'Anuers, & Marcquisat du Sainct Empire vous seront, & demeureront treshumbles subiects, & qu'ils employeront corps & biens, & tout ce qu'est en leur puissance pour l'accroissement de vostre honneur, & gloire.

Et son Alteze respondit fort benignement, Qu'il remercioit lesdits Sieurs de leur bonne volonté & affection vers luy: Que son intention estoit de leur faire paroistre par les effects le desir qu'il auoit de gouuerner & regir le Païs en bonne police, & iustice: le tout fort amplement, & de tresgrande grace.

Cela fait, led. VanderWerck se tournāt au peuple, crioit à haute voix, Que Son Alt. Duc de Brabāt, Alençon, Anjou, Berry, &c. feroit le Serment à la ville d'Anuers, & Marquisat du Saint Empire. Qu'on prioit Dieu que par vn tel, & si solemnel acte son nom fust sanctifié, la seureté & prosperité du Païs procurée, à l'accroissement de l'honneur & gloire de Sadite Alteze.

Et apres fut le Serment, lequel feroit son Alteze, par ledit Vander-Werck leu au peuple, le tout en Flameng.

Ce qu'estant fait, Mōsieur l'Amman leut le mesme Serment à Son Alteze en François: lequel fut par son Alteze fait & presté en ses mains: ores que Monsieur le Bourguemaistre de la ville d'Anuers soustint qu'à luy appartenoit de receuoir ledit Sermēt.

Et le mesme Bourguemaistre, assauoir le Sieur Philippe de Schoonhouen se presenta alors deuant son Alteze, luy donnant vne clef dorée en signe de subiection, & que Son Alteze pourroit disposer de la ville comme d'vne ville sienne. laquelle clef fut

audit

audit Bourguemaiſtre par Son Alt. rendue, declarant fort gracieuſemẽt qu'il ſ'aſſeuroit que ledit Bourguemaiſtre & tous autres bourgeois, & inhabitans de la ville la luy garderoyent fidelement, comme auoyent faict iuſques alors.

Toutes les ſolemnitez parfaictes & accomplies, les Herauts de Brabant & Lotrick, ou en vulgaire Brabant Wallon, Lothier, qui eſt à dire, Lotharingie, ou la vraye Lorraine, crierent à haute voix VIVE LE Duc de Brabant. Et ayans ſonné les trompettes firent largeſſe, iettans aux aſſiſtans grand nombre de pieces d'or & d'argent. Ces pieces eſtoyent de deux ſortes: les vnes auoyent d'vne part l'effigie de Monſeigneur le Duc de Brabant: les autres les armoiries d'Anjou & de Brabant, & eſtoit imprimé ſur les bords FRANÇOIS DE FRANCE DVC DE BRABANT: de l'autre part eſtoit à toutes la deuiſe du Soleil auec ſon inſcription FOVET, ET DISCVTIT: qui eſt la deuiſe ordinaire de Son Alteze. Hors de la ville y auoit deux regiments de Bourgeois, faiſants le nombre enuiron de trois mil hommes, qui eſtoyent en bataille: leſquels il faiſoit beau veoir pour les belles armes, & enſeignes deſployées, qui ne bougerẽt de leur place iuſques à ce que toutes les ceremonies furent acheuées, & que Son Alteze fuſt entré dedans la ville. Outre cela y auoit vn nombre infini de peuple de la ville, & pluſieurs eſtrangers qui eſtoyent fort eſbahis, & principalement les François, de veoir leur maiſtre en ceſt appareil, & en parloyent diuerſement, comme on faict de choſes nouuelles, & non veuës: Mais quand ils entendirent que c'eſtoit l'habit Ducal, & que Son Alt. marcheroit en ceſt habit marque de l'antiquité, & duquel vſent encores les Electeurs du Sainct Empire en leurs grandes ceremonies, furent eſtonnez, & leur ſembla ce Prince d'vne forme plus auguſte qu'auparauant: & fut dit aſſez haut par vn d'iceux: Puis que c'eſtoit le manteau Ducal, qu'il couſteroit la vie à cinquante mil François deuant qu'il fuſt oſté de deſſus Son Alt. Les ceremonies acheuées & eſtant Son Alt. deſcendu de deſſus le Theatre, mõta ſur vn courſier de Naples de poil blanc, qui eſtoit couuert d'vne houſſe de veloux à grandes broderies d'or: & ainſi Monſeigneur le Duc de Brabant commença à marcher vers la treſ-renommée & treſ-opulente ville d'Anuers: & fut conduit le long de la contreſcarpe, iuſques à la ſumptueuſe & magnificque porte appellée Keyſers-porte, ou Porte de Sainct George; & ainſi entra en ſadite treſbonne ville d'Anuers.

L'ordre tenu à ladicte entrée fut tel:

PREMIEREMENT marchoyent les deux Sergeants Maiors de la ville, qui estoyent suiuis de deux Messagers auec les armes de la ville: puis suiuoyent les Trompettes auec les armes de Brabant.

La premiere compaignie fut des Marchants Allemans, appellez communement Oostrelins, bien montez & habillez à la façon Allemande:

Les Marchants Anglois suiuoyent en fort bel ordre, tous vestus d'vne cazaque de veloux noir, toutes d'vne façon:

Les Colonels & Capitaines de la ville:

Apres plusieurs Gentilshommes tant du Païs que des deux autres nations:

Apres le corps de la ville, à sçauoir les Wickmaistres,

Les Doyens:

L'ancien Magistrat,

Maistres des Orphelins,

Escheuins subalternes,

Escheuins de la Halle,

Huissiers,

Secretaires, Greffiers, & Pensionaires:

Receueurs & Tresoriers,

Escheuins:

L'Amptman, & les deux Bourguemaistres;

Estans tous vestus d'vn manteau de veloux noir, & d'vne mesme façon.

Les Trompettes des Estats de Brabãt, Lembourg, & Lothier.

Apres suiuoyent lesdits Estats en tel ordre:

PREMIEREMENT marchoyẽt les Deputez des villes subalternes:

Les Deputez de la ville d'Anuers:

Les Deputez de Bruxelles:

Les Nobles de Brabant:

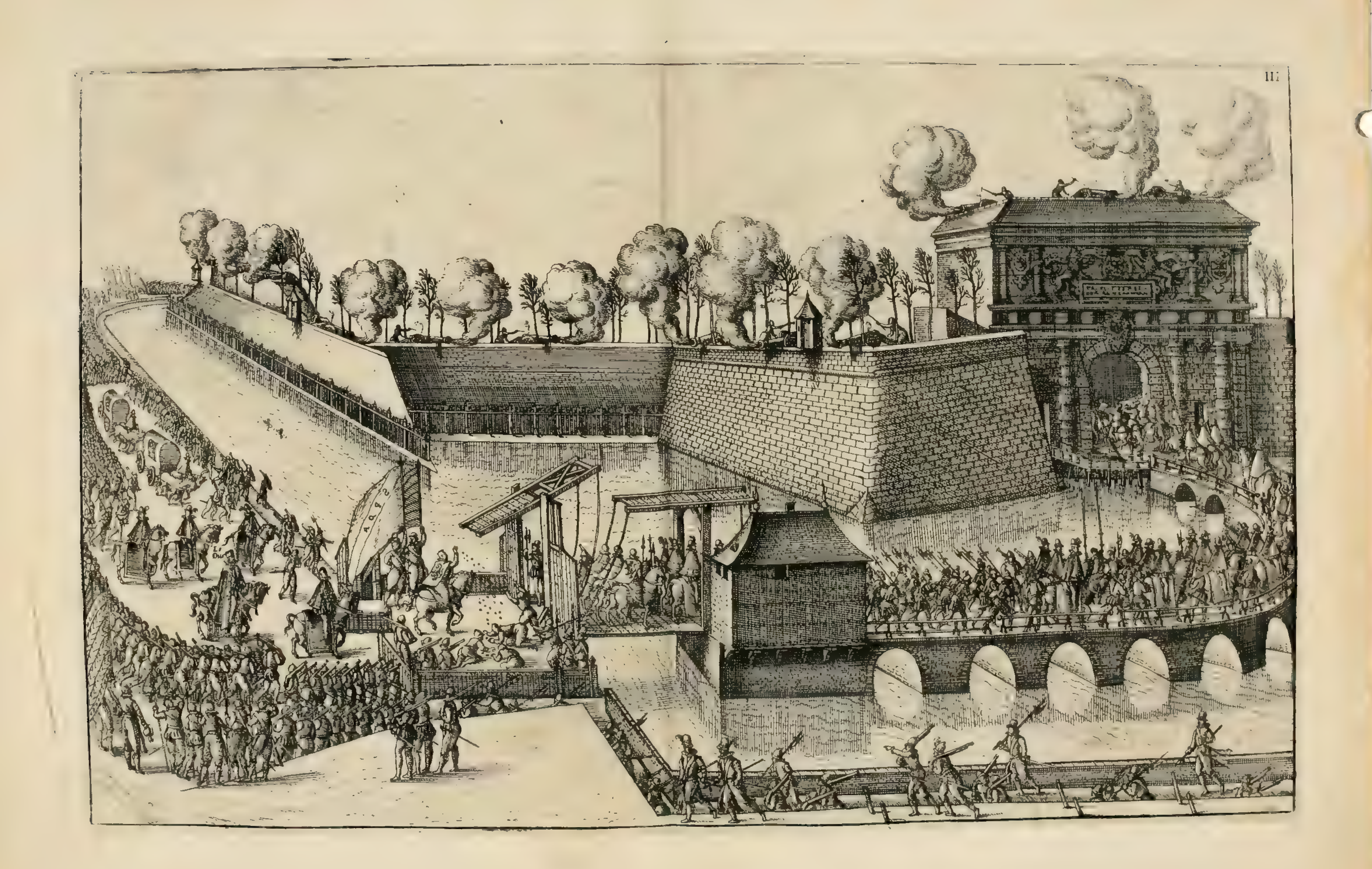
Le Chancellier de Brabant, & au dessus de luy Monsieur L'Amoral d'Egmond frere au Sieur Conte d'Egmond, Baron de Gasebeke.

Grand nombre de Seigneurs du Païs, François, & Anglois bien montez & richement habillez.

Les Suisses auec leurs tambours & fiffre.

La maison de Son Alteze; estãs meslez auec aucuns des principaux de ladicte maison quelques Seigneurs Anglois.

Puis


III

Puis marchoyent Monsieur le Conte de Laual ayant à dextre & à senestre My-Lords:

Monsieur le Prince d'Espinoy ayant à dextre My-lord Hunsdon, & à senestre My-Lord Hauward:

Monsieur le Prince Daulphin, ayant à dextre Monsieur le Conte de Lecestre, & à senestre Monsieur le Prince d'Orange:

Le Marcgraue d'Anuers à teste nuë portãt le bastõ de Iustice:

Le Baron de Merode Sieur de Peterson, faisant pour ce iour l'Estat de Mareschal de Brabant, & portant l'espée nuë deuant Son Alteze:

Puis marchoit SON ALTEZE monté & vestu comme dessus: Suiuoyt Monsieur le Conte Maurice de Nassau, fils de Monsieur le Prince d'Orange, ayant à sa dextre Monsieur le Conte Philippe de Nassau, nepueu audit Seigneur Prince, fils de Monsieur le Conte Iean de Nassau; à sa senestre, My-Lord Sheiffeild.

Son Alteze estoit gardée des compagnies des Guldes; c'est à dire des anciennes Confrairies des Archers, Arbalestriers & Arquebusiers, auec si belles armes, qu'il ne s'en trouue de plus belles: qui luy estoyent allez au deuant, & iceux l'enuironnoyent en gros sans ordre, cõme sont les fleurs de lis sur vn manteau Royal.

Les gardes Françoises de Son Alt. suiuoyent aussi en gros: puis les gardes à pied, de Monsieur le Prince d'Orange.

Et apres en fort bel ordre les vingt enseignes de Bourgeois, qui auoyent esté en bataille hors de la ville.

Sur ladicte Porte par où entra Son Alt. y auoit vn compartiment à la Doricque, dedans lequel estoit escrit: III.

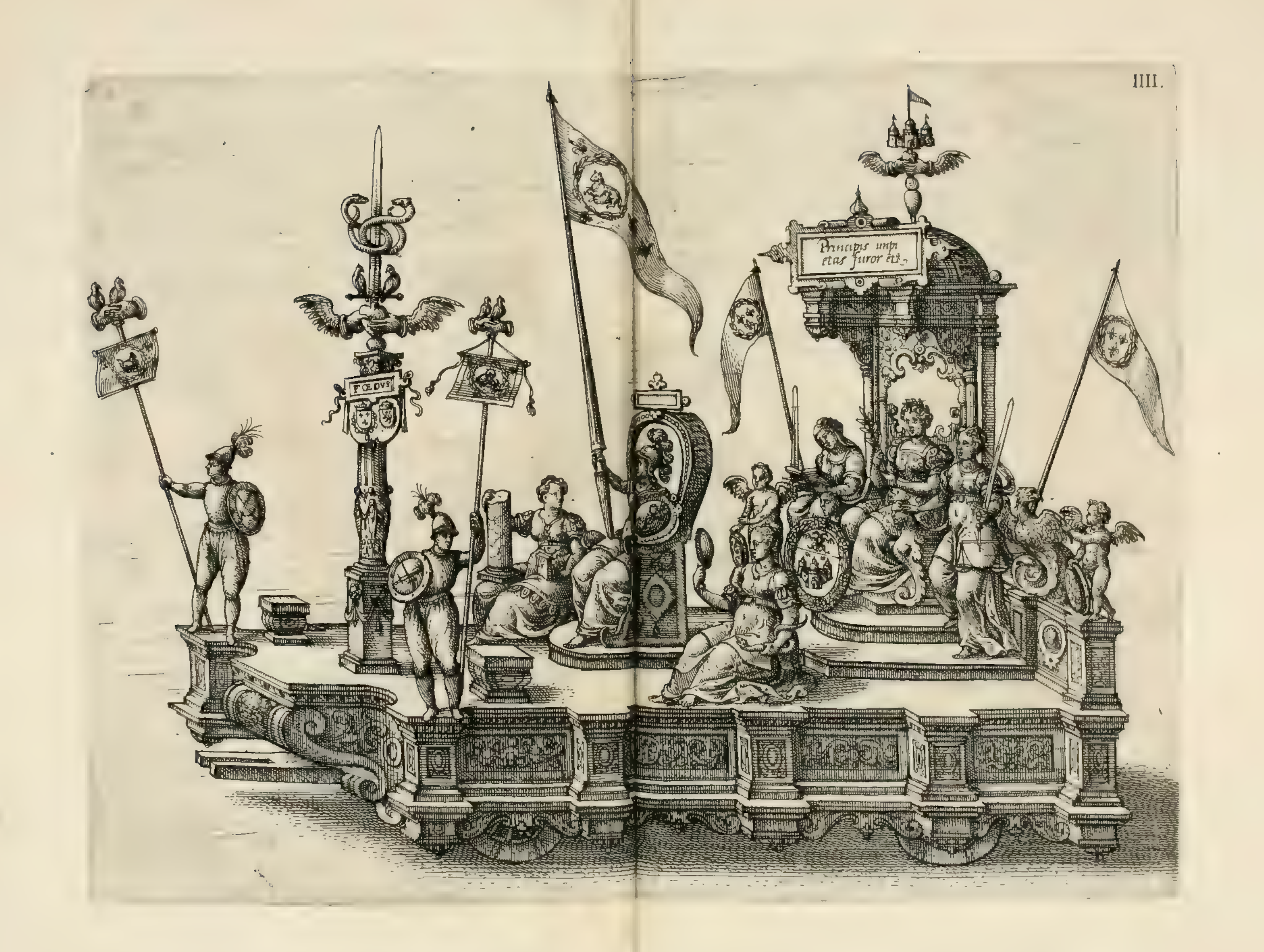
FRANCISCO Henrici II. F. Henrici III. *Galliarum Regis* FR. *vnico, singulari Numinis prouidẽtia ad Amplissimum Belgij Principatum vocato atque in Brabantiæ Ducem Sacriq; Imperij Marchionem, quod felix ac faustum sit, inaugurato Principi suo exoptatiss. hanc vrbem sibi deuotissimam auspicatissimé ingresso votis fauentes,*

S. P. Q. A.

Qui signifie: *A François fils de* Henri *second, frere vnicque de* Henri *troisiesme Roy de France, appellé à la souueraine principauté des Pays bas, & Duc de Brabant, & Marquis du Saint* Empire *inauguré, à Son* Prince *tres-desiré, entrãt tres-heureusement, ses tres-deuots, fauorisants de leurs vœus,*

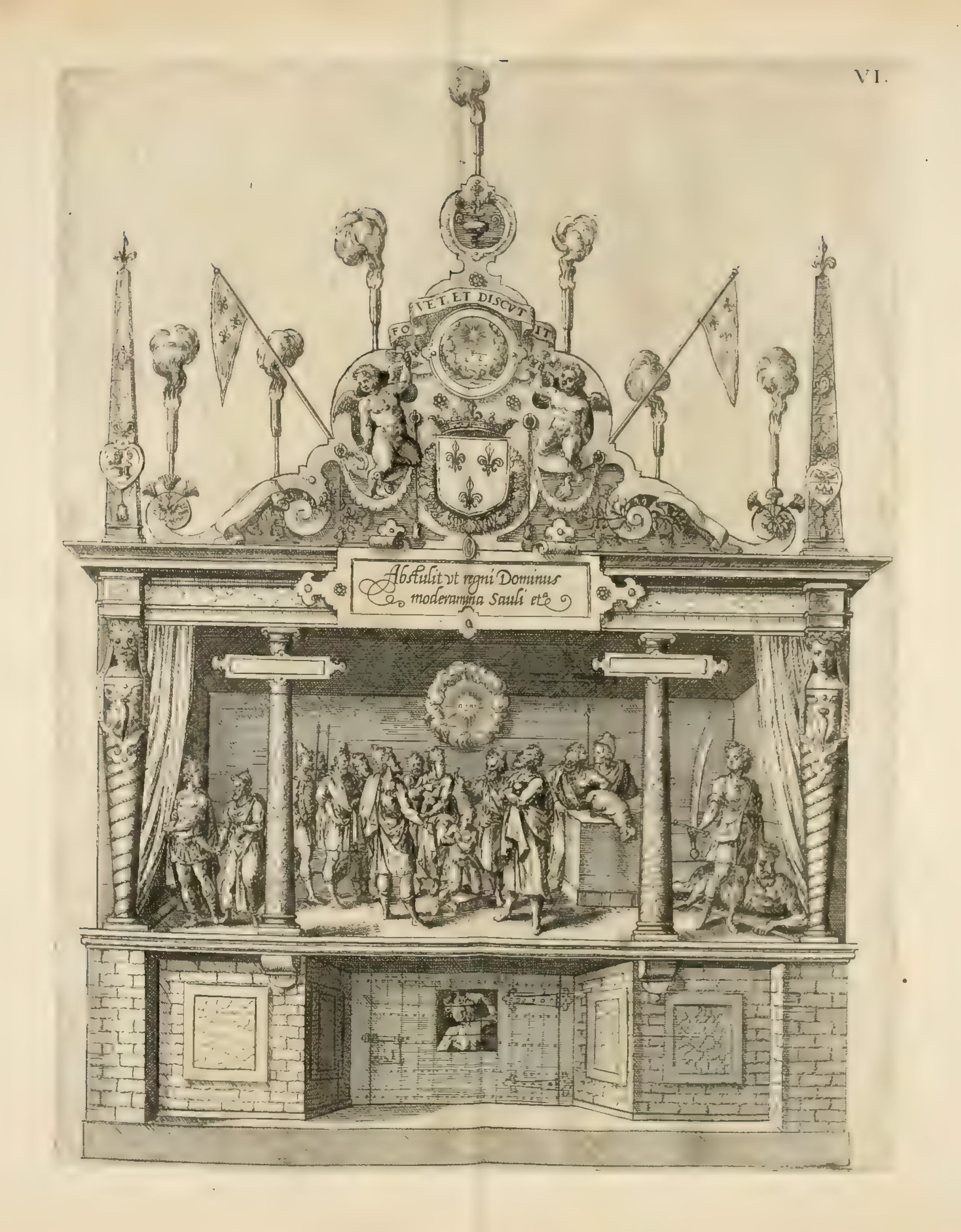
LE SENAT ET PEVPLE D'ANVERS.

IIII. Le chariot de la Pucelle d'Anuers ne peut ſortir de la ville, pour n'auoir moyen de deſtourner; & pourtant attendit S. A. deuant la porte, au dedans de la ville. Ce chariot eſtoit appellé chariot de l'alliance, qui portoit la Pucelle accouſtrée de ſatin rouge & blãc, qui ſont les couleurs d'Anuers: en ſa main ſeneſtre auoit vne branche de Laurier, & ſur ſa teſte vne couronne auſſi de Laurier, en ſigne de Victoire contre les tyrannies du Roy d'Eſpaigne, & de la deliurance que le peuple eſpere par le moyen du nouueau Prince, bon, fidele, protecteur & victorieux: auquel de l'autre main preſentoit les Clefs, ſuiuant les vers eſcrits ſur ſa teſte, qui ſuiuront cy apres: Deuant elle eſtoyent les armes du Marquiſat du Saint Empire: à ſa dextre eſtoit Religion habillée en Sibylle, portant en ſa main vn liure ouuert, nommé, la loy et l'evangile: en l'autre main vne eſpée nommée la parolle de Diev: à la ſeneſtre eſtoit Iuſtice, tenant la balance & l'eſpée en ſa main: ſur la balance eſtoit eſcrit, ovi et non. Deuant la Pucelle eſtoit aſſiſe Concordia, veſtue de blanc, iaulne, & orangé, ayant ſur ſon bras vn eſcu, auquel eſtoit peint vn ſceptre couronné, auec deux petits ſerpents, & au deſſoubs deux columbes; le tout enceint d'vne couronne d'oliue, & ſignifiant Louable gouuernement, auec Prouidence. Elle portoit vn heaume en teſte, ſignifiant Sageſſe: en la main vne lance, dont la banderolle portoit d'vn coſté les armes d'Anjou couronnées d'Oliue; de l'autre vn aigneau auec vn loup, le lyon auec le beuf: pour monſtrer le grand repos attendu ſoubs ce Prince, tant en la Religion qu'en la Police. A la main droitte de Concorde eſtoit Prudence: à ſa ſeneſtre, Force: & au milieu du Chariot eſtoit vne columne richement faicte à la Corinthiacque: ſur icelle eſtoit vn cœur tenu de deux mains armées, ayant des aiſles, ſignifiant Vnion, Foy, & Force; & vne eſpée entortillée de deux ſerpens, ayants leurs queuës à leurs oreilles; donnant à entendre le gouuernement prudent, & les oreilles eſtouppées aux flatteurs. Au pied de la columne vn compartiment auec les armes d'Anjou, & de Brabant; en la poictrine du Lyon de Brabant eſtoyent les armes du Marquiſat du Saint Empire, & de la ville d'Anuers. Sur les armoiries eſtoit eſcrit foedvs. Sur les coings du Chariot eſtoyent deux figures armées, le morrion en teſte, accouſtrées d'orangé, blanc, & bleu: l'vne nommée Fides, l'autre Vigilantia. En la main auoyẽt vn eſcu, auquel eſtoyent peintes deux eſpées croiſées, & deux columbes auec vn trouſſeau de fleſches, ſignifiants


FŒDVS
Principis impi
etas furor est.




V.


VI.
FO VET, ET DISCVT IT
Abstulit ut regni Dominus
moderamina Sauli et

fiants Vnion. Sur l'vn des escus estoit escrit DEFENSE: sur l'autre OFFENSE. Chascune desdittes figures ayants vne banderolle de soye d'azur: en l'vne estoit le Pellican qui se tuë pour les siẽs: en l'autre vne geline couuant ses poussins.

Sur la teste de la vierge estoyent ces vers.

Principis impietas, furor, & vesana tyrannis,
Quas olim certo dederam sub fœdere claues,
Restituêre mihi. tu has, ô clarißime Princeps,
Accipias fato meliori atq; omine fausto:
Hoc pietas meruit, virtus hoc tanta meretur:
Ter felix patrios cui cedit Belgica fasces,
Felices tanto tuti sub nomine Belgæ.

Lesquels vers en François peuuent estre ainsi rendus:

L'impieté du Duc, tyrannie & fureur
M'ont renduës ces clefs, que soubs accord certain
Données luy auoy: Que d'vn meilleur destin
Ta main les puisse prendre: & ainsi ta vaillance,
Et pieté ces clefs en ta puissance ont mis.
Belges trois fois heureux, qui ont leur chef soubmis
Soubs le nom tres-heureux de ce tige de France.

SIX Gentils-hommes de la ville l'attendoyent à la porte auec V. le ciel de drap d'or frizé: lequel deslors ils tindrent & porterent sur le chef de Son Alteze qui commença en l'ordre que dessus, à marcher dedans la ville.

Toutes les rues, depuis la porte iusques à son logis, estoyent bordees de gens armez, auec leurs enseignes, fiffres & tambours: Les officiers auec la rõdelle dorée, & l'espée en la main: & tout le reste armé des plus belles & meilleures armes qui se puissẽt veoir.

Son Alteze continua son entrée iusques au coing de la ruë nommée Gasthuys-strate, pres l'Eglise S. George, où estoit dressé vn spectacle en forme de tableau, grand & hault esleué: lequel VI. auoit esté faict par vne des Chambres des Poëtes Tragicques & Comicques, appellez vulgairement Rhetoriciens, ladicte chambre appellée le Soussi, ou cõme aucuns l'appellẽt le Sol-suit, pour estre vne fleur suiuãt le Soleil: & ladite chambre a pour sa diuise *Accroissant en vertu.* Ledit spectacle ou tableau auoit trois compartiments: le premier estoit du premier de Samuel chap. 15. où Samuel remonstre à Saul sa desobeissance, & en signe que le Royaume seroit arraché de sa maison, & donné à vn meilleur,

luy rompt vne partie de ſon habillement: Signifiant que la Seigneurie de ces Païs eſt oſtée au Roy d'Eſpaigne, pour ſes ſermens violez par tyrannies,& concuſſions abominables. En l'autre comment il eſt commandé par Samuel à Iſai pere de Dauid, d'amener ſes enfans,& que Dieu en eſtabliroit l'vn, à ſçauoir le plus ieune, qui eſtoit Dauid, pour Prince du peuple. Au troiſieſme, comment Dauid eſtant oinct, combattit & deſſiſt Goliath.

Le Tiltre & la ſuperſcription eſtoit à la Phrygienne, où eſtoyent eſcrits ces vers:

Abſtulit vt regni Dominus moderamina Sauli,
Et reprobum ſancti priuauit numinis aura,
Præfecitq; ſuo Regem Dauida popello;
Sic modò depulſis patria regnóq; tyrannis
Dux generoſe tuo voluit nos marte tueri.

Qu'on peut ainſi expoſer en François:

Comme Dieu arracha à Saul la couronne,
La donnant à Dauid; ainſi le ciel te donne
Ceſte eſpée Ducale, en ta vaillante main,
Pour defendre les tiens du tyran inhumain;
Lequel pour ſa fureur, ſa rage & tyrannie
Nous auons dechaſſé hors de noſtre Patrie.

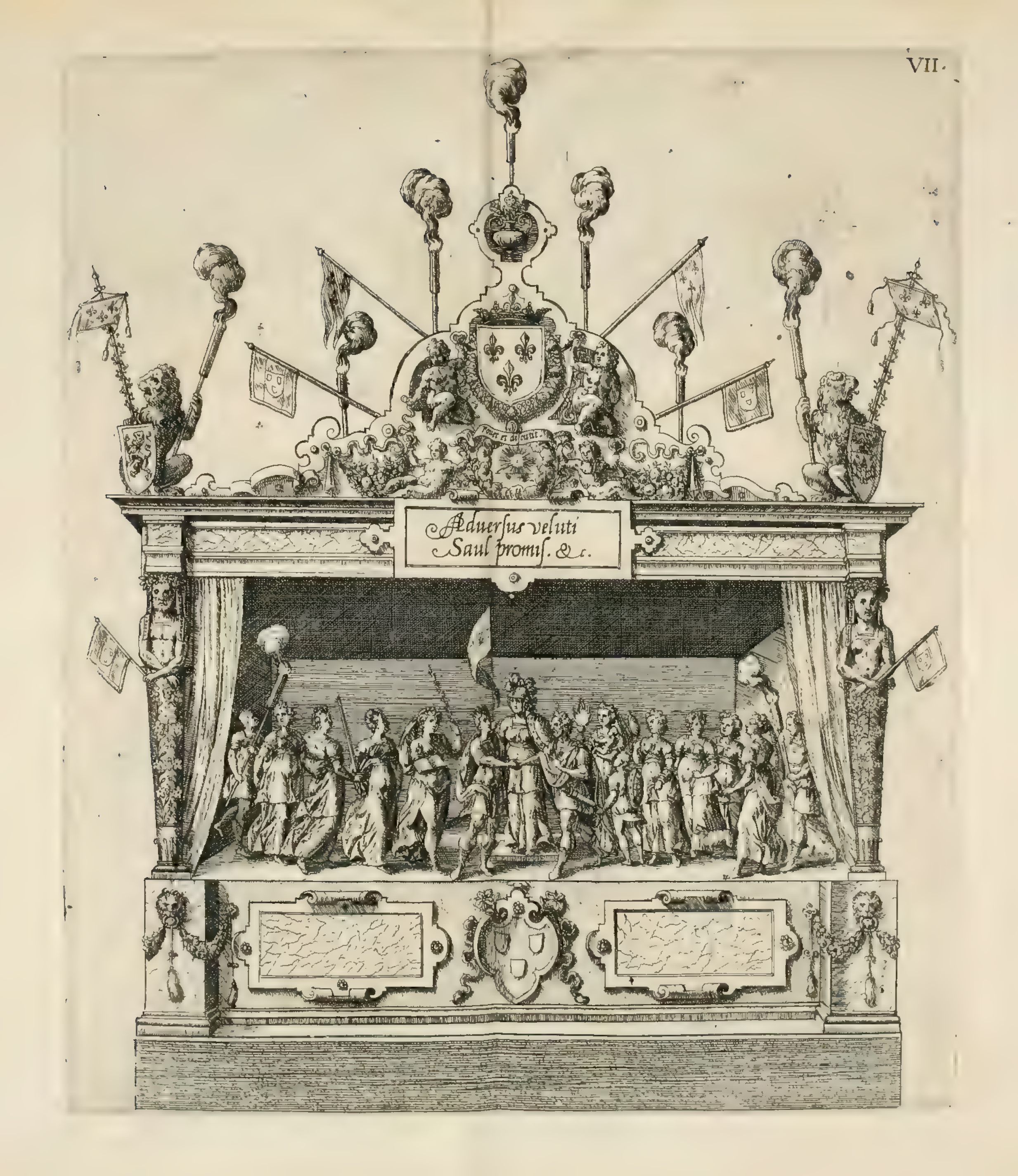
Le front & couronnement orné de banderolles, armoiries, torches & flambeaux portoit la deuiſe de Son Alt. FOVET, ET DISCVTIT. Au pied dudit tableau eſtoit Diſcordia en priſon cloſe de traillis, où elle eſtoit tourmentée de Furies & de Serpens, auec les vers:

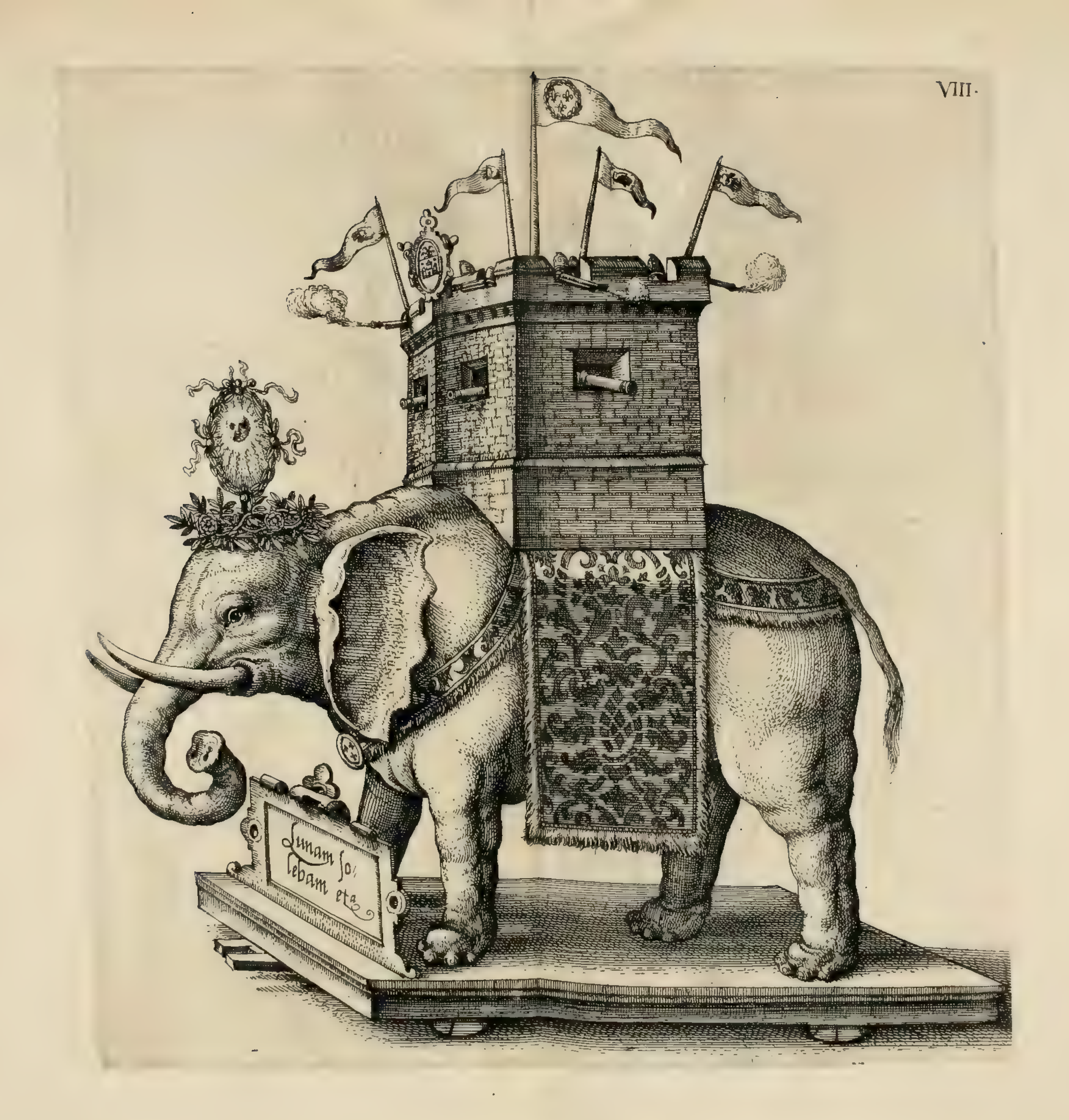
Diſcutit exortas Dux Alençonius iras
Iuppiter in gremio quem Deus *vſque fouet.*

Qu'on peut ainſi rendre:

Les rages & fureurs montées
Iuſques au ciel, ſont eſcartées
Par l'œil & le regard ſerain
De *ce grand* Duc, *& nouueau Prince,*
Que Dieu, *gardant ceſte Prouince,*
Maintient touſiours dedans ſon ſein.

VII. Son Alteze paſſa outre iuſques au lieu nõmé les Trois-coings tirãt vers la ruë nõmée Huyuetter-ſtraet, où eſtoit vn autre magnificque ſpectacle auec les armoiries, torches & flambeaux: Il


Fovet et discutit.
Aduersus veluti
Saul promis. &c.


Lunam so/
lebam eta

auoit esté fait par vne autre Chambre des Rhetoriciens appellez les Peintres ou Violiers ayans pour leur deuise *Par candeur assemblez*, où estoit depeinte l'estroitte confederation de Dauid & Ionathan: signifiant l'integrité du serment mutuel de Son Alt. & des Estats de Brabant, Magistrat, Membres, Colonels, & Capitaines de la ville d'Anuers. En ce Tableau estoit escrit en vn compartiment à la Phrygienne ces vers:

Aduersus veluti Saulis promiserat omnes
Tutari Ionathas Regem Dauida furores,
Sic contra instantes Princeps generose tyrannos
Nos tibi commissos serua, rege pacis amantes.

Qu'on peut traduire en François ainsi:

Comme Ionathan à son frere
Auoit promis de le garder
Contre les fureurs de son Pere;
Ainsi Prince vien nous aider
Contre la fureur & oppresse
Du tyran qui desia nous presse:
Prince heureux, si viure tu fais
Soubs toy ce peuple aymant la paix!

Il passa outre le bout de la ruë duquel on veoit le Pan des tappissiers, estant ce quanton de ruë plein de flambeaux allumez, & tonneaux remplis de poix brusläts, & vint iusques à la Meerbrugghe. A l'entrée y auoit vn Elephant portant vn chasteau de pierre auec son artillerie & soldats. Deuãt ledit Elephant estoyẽt VIII.
peintes les armoiries du Marcquisat & de la Ville; & au deuant vne lance auec sa banderolle de taffetas aux armes d'Anjou ceintes de laurier, & quattre autres banderolles de taffetas cramoisi poussées hors; esquelles estoyent peintes les mains d'Anuers auec la deuise FOVET, ET DISCVTIT: & à l'endroit du vẽtre estoyent ces vers:

Lunam solebam, nunc iubar constantius
Me fratris exortum rapit,
Videórq; opimam iam videre adoream
Huic huic parente Belgio.

Qui signifient en François:

La Lune adorer ie souloy;
Mais ie suis raui quand ie voy
Se leuer l'astre de son frere;

Et pense auoir riche moisson,
Puisque ie voy le Brabançon
Esclairé de ceste lumiere.

De la Meer-brugghe il passa par la Meer iusques au Corps de garde, où estoyent quatre compaignies rangees en forme de bataillon. Delà passa iusques au coing de Claire-strate, où estoit vn
IX. Theatre fait par la Chambre des Rhetoriciens, nōmée Branche-d'oliuier, qui ont pour leur deuise, *Ecce gratia*: où estoit assise vne pucelle nommée Antuerpia: elle portoit au sein vne petite fille nommée, Cognoissance de Dieu; qui tenoit vn coffre dedans lequel estoyent les priuileges, loix, franchises, & la Verité, qui auoyent esté gardez par la grace de Dieu, & par Prouidēce, Sagesse, Foy, Diligence, Loyauté, Perseuerance, Vnion, Bonne garde, Ordre: & au haut estoit vn compartiment à la Phrygienne dedans lequel estoyent escrits ces vers:

Gratia nata Deo, cultu vestita niuali,
Et foliis ornata manum pallentis oliuæ,
O Princeps Patriæ, pater & spes maxima nostræ,
Virginis Antuerpiæ iußit te celsa subire
Mœnia, & adflictum populum pietate leuare,
Iustitiâ & nostris depellere finibus hostes.

Qu'on peut ainsi rendre en François:

Grace fille de Dieu, de ceste robe blanche
Comme chaste vestue ornée de la branche
D'Oliuier blemissant, Prince l'espoir entier
Et Pere du païs, t'a commandé d'entrer
Dans les superbes murs, & tressaillants de ioye
De la vierge d'Anuers: Que ta clemence on voye
Donner vn prompt secours à ce peuple oppressé,
L'ennemy par iustice hors du Pays chassé.

Plus bas vers le milieu estoit vn Neptune auec son trident porté par vn Daulphin à trauers les vndes: & à senestre estoyent ces vers:

Grace diuine, & vraye Cognoissance
Ont maintenu la renaissante Anuers,
Par bonne Garde & fidelle Alliance,
Pour toy, grand Duc, fils & frere de France.
Chasse & mets donc par Iustice à l'enuers
Ses ennemis cruels, faux & peruers.


Gratia nata Deo
culta vestita et.a
Grace Diuine
et vraye &c


Aduentu fe:
licissimo &c.
Hunc tandem et^a
11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1




XI.
Nil rabies ve-
ſana ſuror
vel ſæua &

Il passa par Clairestraete tirant à la Langhenieustraete, iusques au Pont Sainte Catherine vis à vis de la ruë nommée Cruystraete, où estoit vn arc triumphal peint en fabricque, bastie de pierre blanche. il estoit enrichi de ses fronts & compartimens auec les armoiries de Son Alt. torches & flambeaux auec Musicque de hauts-boix & clairons, & estoit au plus haut escrit: X.

Aduentui felicißimo Francisci
Regis Henrici III. *Fra. Vnici,*
Henrici II. *F. Franciscią.* I. N.
D*ucis Brabantiæ inaugurati,*
P*rincipis optimè de patria meriti,*
P*atris* P*atriæ.*

S. P. Q. A.

Qui signifie:

Au tres-heureux aduenement de François
Frere vnicque du Roy Henri *troisiesme, fils de*
Henri *second, & petit fils de François premier,*
D*uc de Brabant inauguré,* P*rince qui a*
tresgrandement merité, Pere *de la patrie.*

S. P. Q. A.

Et au dessus en vn compartiment à la Phrygienne estoit escrit:

H*unc tandem euerso iuuenem succurrere seclo*
Ne prohibete. Qui signifie:
A la fin n'empeschez ce P*rince redressant*
Ce siecle renuersé.

En passant par la Corte-nieustraete, & par le Marché-au-laict tournant vers la Couppe-straet en la ruë nommée de Keyserruye iusques au grand-Marché. Le marché estoit remply de flambeaux de cire, de poix en tonneaux esleuez, iusques au plus hautes fenestres, qui sont communement de cinq estages: & estoyent en bataille audit marché dix enseignes, auec celle de la Ieunesse à l'Estandart verd: le tout des mieux armées qu'on peut veoir en lieu du monde. Au milieu des Bourgeois estoit le XI.
grand Geant fondateur de la ville d'Anuers: sa cuirasse estoit de couleur d'azur, ses habits d'orangé blanc & gris: il portoit Banieres d'azur, aux armes d'Anjou; & auoit ces vers escrits deuant luy:

Nil

Nil rabies vesana, furor. vel sæua tyrannis
Profuit imperio, vis aut violentia, nostro:
Est Regi pietas virtus tutißima; sæpe
Quod violenta nequit peragit tranquilla potestas:
Nil feritate feres, populum pietate guberna:
Exemplo truculenta meo sed despice facta.

Qu'on peut ainsi traduire:

La rage, la fureur, & fiere tyrannie,
La force & violence ont de rien proffité
A mon regne cruel: la seule Pieté
Est la vertu qui rend la royauté munie.
La puissance tranquille acheue & te parfaict
Ce que la cruauté iamais aux Rois n'a faict.
La fierté ne faict rien; regne en douce clemence:
Par mon exemple appren que c'est de violence.

Derriere le Geant estoyent ces vers escrits:

Cernitis immanem hunc horrenda mole Gigantem;
Talem olim, vt fama est, tulit Antuerpia tyrannum.

Voyez l'horrible corps du monstrueux Geant;
Iadis fut ce tyran dessus Anuers seant.

Ce Geant tournoit la teste par artifice vers Son Alt. passant; & tenant en main les armes d'Espaigne, les laissa tumber, & leua celles d'Anjou. Il y auoit aussi vn Theatre au mesme Marché
XII. deuāt la Maison de la ville plein de Nymphes & de Vertus: mais d'autant qu'il seruit principallement pour le iour du serment que Son Alteze fist à la ville d'Anuers, qui fut faict le 22. dudit mois, il en sera parlé par cy apres plus amplement.

Son Alteze sortant du marché prist son chemin vers la ruë appellée Hoogstraet, & approchant de la ruë nommée d'Oudecorenmerckt, y auoit vne Baleine portant Neptune nud tenant en
XIII. main son trident; signifiant les grandes commoditez que reçoit la ville d'Anuers par la nauigation de la Mer & de la Schelde. Deuant ce monstre estoit vn autre homme nud; & aupres deux figures, à sçauoir Nauigation & Marchandise auec vn Liure de comptes, & vne Bourse telle que les Cassiers portent allants pour receuoir argent. Deuant le Neptune en vn compartiment estoyent escrits ces vers:

Terrarum


FOVET, ET DISCVTIT.
venisti tandem
atque tua &c.
Frustra
magn. &c.
Nil le-
ges &c.
Est Deus est qui cũc-
ta mouet precordia &c.




XIII.


X IIII.
Exoriens veluti
obscuras Sol
discutit etª

Terrarum imperium tibi spondent fata, tridentem
Hunc tibi Neptunus cedo: terráque marique
Vt domitis monstris votiuum Antuerpia fructum
Sentiat aduentus, Duce te, secura pericli.

Qui ont esté traduits ainsi:

Le Destin te promet l'Empire de ce monde;
le Neptune marin te quitte ce trident;
Affin qu'ayant dompté par la terre & par l'onde
Tous monstres furieux ce doux fruict qu'elle attend,
La Vierge Anuers reçoiue en ta ioyeuse entrée,
Estant de tous perils soubs ta main deliurée.

Son Alt. continua son chemin par la Hooch-straete iusques au lieu auquel estoit la Porte de S. Iean, qui fut abbatuë l'an passé: au lieu de laquelle y auoit vn Arc triumphal à l'Ionienne. XIIII. Cest arc estoit du tout accõmodé à la deuise de Son Alt. FOVET, ET DISCVTIT. En haut estoit tendu vn voile en forme ouale: en iceluy estoit peint le Soleil; soubs le Soleil estoyent peintes la Mer auec nauires, & la Terre ornée de sa verdeur: apparoissoit aussi vne nuée des deux costez, que la lumiere du Soleil espardoit & donnoit sa vigueur à la terre: en la superficie concaue de l'arc estoyent peintes trois Deesses, Flora tenant en main ses fleurs, Ceres ayant le froment, & Pomona tenant la corne d'abondãce: la terre aussi reuestuë de verdure auec ses arbres, fruicts & champs en toute fertilité. ce qui se faict par la chaleur & vertu du Soleil; & qui est signifié par ce mot FOVET. De l'autre costé à la main gauche les champs tristes & steriles, l'air brun & tenebreux par tout, les arbres & plantes secs: ce qui se faict par trois Furies, Discorde, Violence & Tyrannie; lesquelles fuioyent à la venue de Son Altez e, suiuant la signification du mot DISCVTIT. De l'autre costé estoit representée la mesme deuise, FOVET ET DISCVTIT par autre moyen. A la main droitte sur FOVET estoit vn grand champ, labouré auec sa maison rustique: le Laboureur estoit vestu à la Françoise, lequel semoit, & vn autre fumãt la terre: à la senestre estoit peint DISCVTIT, auquel costé estoit peint vn Capitaine François armé, qui estoit suiui de ses alliez, confederez, & soldats: pour signifier, que par les traictés & accords faits auec Son Alteze; toute tyrannie, violence, & discorde seront chassées, & par le rayon de ce Soleil le Païs receura toute paix, prosperité, & abondance.

Sur le front estoyent ces vers:

Exoriens veluti obscuras sol discutit vmbras,
Aruáque natiuo læta calore fouet;
Non secus aduentu dispergis nubila Princeps,
Ac libertatis spe recreas populum.

Qui signifie:

Comme vn soleil leuant espard le noir vmbrage,
Et par vn feu naïf les terres entretient;
Ainsi ce Prince entrant chasse l'obscur nuage,
Et ce peuple en espoir de liberté maintient.

Cest Arc triumphal estoit embelli sur le haut de banderolles aux armes d'Aniou, enuironnées de la branche d'Oliuier, le tout sur azur: & d'aultres banderolles à champ de gueulles bordées d'argent, & grand nombre de flambeaux ardents; & estoit ledit arc fourni de diuers instrumens de Musicque: & estoyent les ioueurs d'instrumens vestus des couleurs de la ville.

Son Alteze passa dessous cest Arc triumphal, & vint en la place nommée den Ouure, en laquelle estoyent dix compaignies en bataille, armees comme toutes les autres. Et passant Son Alteze
XV. deuant le corps de garde vint iusques à l'endroit de la Monnoye, deuant laquelle estoit vn grand & monstrueux Cheual Marin, de hauteur de vingt pieds. Sur lequel estoit assise vne Nymphe, nommée CONCORDE, portant vn escu, dedans lequel estoyent peints vn liure & vne verge, nommée LA REGLE DE VERITÉ: portoit vne banderolle en sa main, en laquelle estoit FIDELLE ALLIANCE. Ce Monstre Marin estoit nommé TYRANNIE, & auoit le frein en bouche, auec doubles resnes de chaine de fer, nõmée DROIT, ET RAISON: donnant à entendre que S.A. comme vn vray Perseus, deliurera ce Païs de toute tyrannie: & apres
XVI. gouuernera en toute iustice & raison. A l'endroit de la porte de la Monnoye, & où la ruë estroissist, estoyent deux obelisques, ou esguilles, & entre icelles vn arc triumphal auec ses colomnes à la Corinthiacque, doré & enrichi de son relief dessus iceluy: sur le front estoyent les armes de Son Alt. & autres aux costez, auec bannieres, auec torches & flambeaux. Sous les armoiries de son Alteze estoyent les vers suiuants:

Illa potens nimiúmque viget respublica felix
Cœlitus omnigenis accumulata bonis,
In qua Dux populi caput est: populúsque relata
Obsequitur capiti ceu sua membra vice.

Cest




XV.




Illa potens
numiuq. &c


XVII.
5
6
7
8
9
10
15
20




O sit Justitiæ pa-
cisque ut basia &c.

Ceſt eſtat eſt puiſſant & fleurit bienheureux,
Lequel rempli de biens du ciel en abondance
A pour ſon chef ſon Prince: & ce peuple eſt heureux
Qui rend comme vray membre au chef obeiſſance.

Depuis ceſt arc triumphal iuſques au Palais, c'eſt à ſçauoir le long de la rue̋ S. Michel, qui a de longueur mille pas, eſtoyent aſſiſes de chaſcun coſté ſeptante colomnes, reſtant le paſſage entre deux de vingt deux pieds; chacune colomne eſtāt de hauteur de douze pieds, auec le lambris continuel appuyé ſur les pilliers, ſur chacune deuxieſme deſdictes colomnes vn flambeau, & entre deux les armes de Brabant, d'Anjou, & d'Anuers, diſtinctes ſelon les eſpaces entre leſdictes colomnes. Icelles colomnes eſtoyent couronnées de lierre. XVII.

A coſté de la porte du Palais eſtoit vn ſpectacle auec ſes banieres, flambeaux, & pyramides: Sur le haut de l'vn des coſtez eſtoit vne grue; & ſur l'autre vn coq: donnans à entendre tant aux chefs qu'aux membres, que la Vigilance eſt neceſſaire. Vn petit chien ſignifiant fidelité, & vn aigneau ſignifiant paix, y eſtoyent peints accompagnez de Sibylles, qui repreſentoyent prudence, amour, foy, obeiſſance, vertu, honneur; ſans leſquelles nulle vraye paix peut conſiſter, & le tout eſtant conduit par la lumiere du S. Eſprit, qui eſtoit repreſentée par vne clarté qui deſcouuroit les principaux inſtrumēts de Diſcorde; à ſçauoir Enuie, & Calomnie ſe mōſtrants par derriere: Enuie mangeant ſon cœur, & Calomnie auec double cœur, langue, & viſage, mais auec peu d'effect: car des deux coſtez dudit ſpectacle eſtoyent deux figures, d'vne part Hercules, & de l'autre eſtoit peint comme en bronze Dauid victorieux de Goliath: ſignifians force & magnanimité: & deſſous eſtoit CONCORDE; laquelle tiēt Diſcorde enchaiſnée, ayāt le col enuironné de couleuures, qui preſente d'vne part la pome d'or: de l'autre menace de ſes forces & tyrannies; & neantmoins eſt chaſſée en la ſpelunque de Triſteſſe, où elle eſt detenue̋ par Concorde; qui tient la porte cloſe: ſignifiant ce que le Païs attend de Son Alteze ſuiuant ſa deuiſe, FOVET, ET DISCVTIT. XVIII

Sur le front au cōpartiment fait à la Phrygienne, eſtoyēt ces vers:

O ſit Iuſtitiæ Paciſque vt baſia tellus
Sentiat, & facili fundat opes gremio.
Atque comes Pietas Fidei facta obuia, nexu
Omnia ſolemnis firmet amicitiæ.

Qui se peuuent ainsi traduire:

Que la terre sentir de Paix & de Iustice
Puisse les doux baisers: qu'elle espande ses biens
Sans peine & sans labeur, que d'eternels liens
La paix ioincte à la foy le tout affermir puisse.

Deuant que d'arriuer à Sainct Michel, où estoit preparé le Palais pour Son Alteze, le iour estoit passé: tellement que toute la ville estoit esclarée comme en plein iour d'vne infinité de flambeaux & torches; & la clarté estoit telle, & auec tant de lustre, que tant la personne de Son Alteze, & des Princes & Seigneurs qui l'accompaignoyent, & pareillement des soldats auec leurs armes luisantes paroissoyent plus, que durant le reste du iour: & comme le peuple auoit esté en grãde multitude en toute la ville; aussi d'autant plus que Son Alteze approchoit de son Palais, il estoit encores de beaucoup plus grand: & ainsi entra Mondit Seigneur le Duc de Brabant, & d'Anjou en son Palais en l'ordre qui a esté dit: ayant outre cela apres luy de deux à trois cens tant criminels, que bannis le suiuants à testes nuës & liez, qui demandoyent misericorde. Les Herauts iettoyẽt desdictes pieces d'or, & d'argent, comme ils auoyent fait par tous les quarrefourcs de la ville en passant.

XIX. A l'entrée dudit Palais estoit vn arc de vingt deux pieds, à trois colomnes à la Phrygienne: au haut estoit vn compartiment auquel estoyẽt trois Graces, à sçauoir, Vertu, Gloire, & Hõneur, luy presentans l'Oliuier signe de paix, le Laurier de victoire, & la Couronne qui luy estoit enuoyée du ciel: & estoyent soubs ledit compartiment escrits ces vers:

Qui decus anteuenis meritis, virtutibus omnes,
Fortunámque animis vincis, virtutibus annos,
Accipe Nympharum facilis tria munera, Oliuæ
Ramum, victricem Laurum, meritámque Coronam.

Cest à dire:

Par tes hautfaicts l'honneur & tous en meurs tu passe,
Par courage fortune, & par vertu tes ans,
L'Oliuier, le Laurier, la Couronne, presens
Des trois Nymphes reçoy d'vne ioyeuse face.

LE


Qui decus anteuenis
meritis, virtutib. &c.

LE SERMENT, FAIT PAR MONSEIGNEVR FRANÇOIS DVC DE BRABANT, AVX MEMBRES DE *la tres-renommée ville d'Anuers : & le Serment faict par lesdicts Membres à Son Alteze.*

MONSEIGNEVR le Duc de Brabant estant entré en son Palais, se fist vne scoppetterie de vingt ou trente mil coups d'arquebouzes; & dés lors commancerent toutes les compagnies (exceptées celles qui auoyent la garde ceste nuict) à se retirer au pas. ce qu'ils firent auec tel ordre & silence, qu'en moins de demie heure toute la ville fut desarmée; comme elle auoit esté le matin mise en armes sans bruit en moins d'vne heure. Les Princes & Seigneurs aussi se retirerent chascun en leurs logis, & dés lors commença à iouer toute l'artillerie de la ville par deux fois, comme elle auoit faict à l'entrée: tellement qu'il sembloit que toute la ville fust en feu: les flambeaux & feux de ioye furẽt allumez par toutes les rues & quarrefours, sur les clochers en si grand nombre, & si continuels que toute la nuict sembla vn iour: & mesmes ceux qui estoyẽt hors la ville regardans le ciel, leur sembloit estre entierement enflambé. Ces feux de ioye continuerent toutes les nuicts iusques au Ieudi ensuiuant: auquel iour son Alteze fist le Serment particulier à la Ville, auquel furent gardees les solemnitez qui ensuiuent.

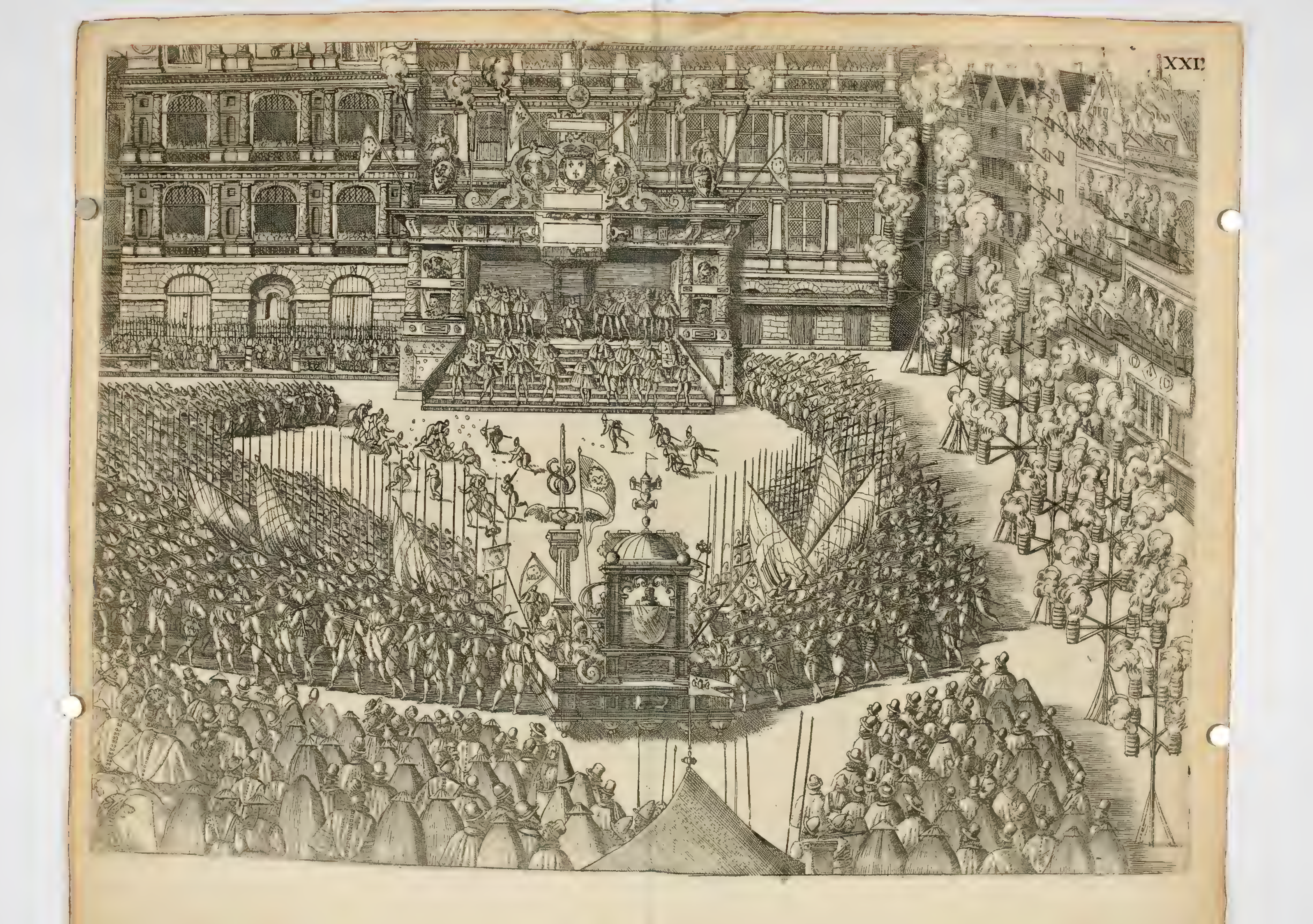
Les Sieurs Amptman, Bourguemaistres & Escheuins de la ville d'Anuers, le Ieudi vintdeuxiesme dudit mois se transporterent au Palais de S. Michel; auquel lieu supplierent tres-humblement Son Alteze; Comme il luy auoit pleu donner le fermẽt aux Estats de Brabant & Marquisat du Saint Empire, & le receuoir; aussi qu'il luy pleust donner ceste iournée le serment particulier à la ville d'Anuers, & le receuoir au lieu accoustumé de toute ancienneté. A quoy s'estant accordé Son Alteze se mirent en chemin selon l'ordre de l'entrée, estant pour ce iour le Seigneur Edouard de Clastro Ambassadeur du Roy Don Antonio de Portugal au dernier rang des Princes & Seigneurs: & ainsi marcherent le long de ladicte rue de S. Michel vers le grand-Marché: au-

quel eſt la ſumptueuſe maiſon cõmune de la ville. Et d'autãt que le iour de l'entrée, à raiſon de la nuict qui ſuruint, ne fut poſſible de bien recognoiſtre les monſtres; ils furent derechef repreſentez à Son Alteze, tant en la place deuant la Monnoye qu'ailleurs. Et d'aduentage furent preparez deux ſpectacles qui auoyẽt eſté dreſſez en vn iour: l'vn eſtoit le Mont Parnaſſe, ſur lequel
XX. eſtoit ſeant Apollon, accouſtré en façon de Soleil: les neuf Muſes l'accompagnoyent, qui iouoyent de diuers inſtrumens de muſicque accordez, & chantoyent enſemble harmonieuſemẽt de la voix vne Ode eſcritte à la louãge de Son Alteze. Sur Apollõ eſtoyent les armes de Son Alt. Ce ſpectacle eſtoit en la rue nõmée Hooch-ſtrate, regardant la rue nommée Reyner-ſtrate. Vis à vis dudit ſpectacle y en auoit vn autre du coſté de la ruë nommée de Vlaſ-merct: Lequel eſtoit vn Roc mouſſu, couuert d'arbres ſecs & arides, & y apparoiſſoit vne ſpelunque ſombre, & obſcure, & triſte à regarder: en laquelle eſtoyent cõme cachees les Furies infernales; à ſçauoir Diſcorde, Violence, & Tyrannie: leſquelles ſentans les rayons d'Apollo, & oyans la doulceur & harmonie des voix & des inſtrumens, ſe retiroyent & cachoyent au plus creux de la ſpelunque; & puis derechef ſe monſtroyent pour entendre ſi ceſt accord, & harmonie duroit encores; en intention, ſ'il ceſſoit, de remuer encor, & troubler la Republique.

Son Alteze paſſa outre, & vint iuſques au grand-Marché à treſgrande difficulté, à raiſon de l'infinie multitude de peuple, qu'on auoit trop de peine à faire ſerrer: & eſtant deſcendu de cheual,
XXI. monta ſur le Theatre, qui auoit eſté dreſſé à ceſt effect, au milieu dudit marché pres la Maiſon publicque de la ville, marchants deuant luy, le Magiſtrat de ladicte ville, pluſieurs Princes, Seigneurs & Gentils-hõmes. Ce Theatre eſtoit grand & ſpacieux de la haulteur de 40. pieds. Ledit Theatre eſtoit tapiſſé d'eſcarlatte, & y eſtoit tendu vn dais auec le doſſeret de drap d'or friſé, & deſſoubs vne chaire de meſme. Du coſté droict au iour de l'entrée y auoit eſté repreſentée Prudence preſentãt vn ſceptre doré, à la ſeneſtre eſtoit Iuſtice preſentãt par deſſus la chaire le glaiue de Iuſtice, & derriere eſtoit Clemẽce, preſentant le chappeau Ducal. Deuant la chaire eſtoyent comme aux pieds Obeiſſance, Foy, Amour de Dieu & Reuerence, & auec icelles aux coſtés de la chaire eſtoyent Concorde, Sageſſe, Vaillantiſe, Beneuolence, Verité, Pieté, Perſeuerance, Raiſon: deſquelles deux aux deux coſtez tenoyent chacune vn flambeau de cire vierge, & toutes habillées







en Nymphes. Le iour que Son Alt. y monta, estoit vuide ledit Theatre desdites Nymphes: il estoit des deux costez garni de colomnes: à la main droitte, entre les colomnes estoit vn Lyon tenant vn glaiue nud; signifiant l'authorité du Magistrat. Dessus le Lyon estoit vn Aigle nourrissant ses petits, & se tournant vers la lueur du Soleil, comme prenant sa force du Prince: à la senestre estoit vn bœuf, ayant le ioug au col, & dessus vne geline couuant ses poussins; & aupres vn coq. Le bœuf auec son ioug, signifioit obeissance: le coq & la geline signifioient vigilãce, soing, & defence du superieur. Ledit Theatre estoit orné de banderolles d'azur aux armes d'Anjou, & de gueulles aux armes d'Anuers, de flambeaux & torches: & au dessus entre les armoiriers estoyent ces vers:

Venisti tandem, atque tua expectata tueri
Ora datur.

Enfin tu es venu, & nous fais voir ta face,
Si long temps attendue.

Et peu au dessoubs à la droitte soubs les armoiries de Brabant:

Frustra magnanimos iactarunt regna triumphos,
Justitia æquali populos ni lance gubernent.

Que le vaincre tant ne s'aduance
Se vantant ce propos tenir:
Qu'il peut les regnes maintenir.
Soubs soy pour l'egalle balance,
Tous Royaumes Justice tient,
Et en seur repos les maintient.

Et à la senestre soubs les armoiries d'Anuers:

Nil Leges, nil sceptra valent, nil cura Senatus,
Plebs nisi legitimis submittat fascibus arma.

Soing du Senat ni les Loix,
Ni le Sceptre des grands Roys
N'ont aucune puissance,
Si le bon peuple ne rend
Au iuste gouuernement
Entiere obeissance.

Et encor plus bas estoit escrit:

Est Deus, est qui cuncta mouet præcordia Regum
Cui quàm celsa cadunt, hinc vultu vtcumque sereno
Despectat populos, placidam sub rege quietem
Dat iusto: ast alios exercet dura tyrannis.

Dieu est seul, & seul meut le courage des Princes,
Tout baisse deuant luy, & toutes les Prouinces

Il con-

Il contemple d'en haut, aux bons peuples donnant
Justes Roys: des tyrans aux meschants ordonnant.

De ce Theatre pouuoit veoir Son Alteze deuāt luy vn peuple infini apprefté pour luy faire le fermēt, & en trois bandes les bānis & criminels, liez à tefte defcouuerte demādans mifericorde: qui leur fuft faicte; & pareillement toutes les maifons du marché ayants deuant elles iufques au haut flambeaux allumez. La place eftant donc prinfe, & le filence faict, le Confeiller & Penfionnaire Vanderwerck propofa comme il enfuit:

Serenissime Seigneur & Prince,

Le Marcgraue, Amman, Bourgemaiftres, Efcheuins, Threforiers, & Receueurs, Vieux Efcheuins, Chefs de la Bourgeoifie, & Maiftres des quartiers, Doyens, & Anciens des Meftiers, enfemble les Colonels, Doyens des Guldes, & Capitaines de cefte ville, treshumbles & trefobeiffants fubiects de Voftre Alteze, reçoiuent vn extreme contentement de veoir V. Alt. defia receuë pour Duc de Brabant, & pour leur Seigneur & Prince, & prefte pour faire le ferment à cefte ville; & le receuoir du Magiftrat, Bourgeoifie, & Habitans d'icelle, au regard de la Ville, & Marcquifat du Sainct Empire. Et f'affeurans que V. Alt. leur fera bon, droicturier, & legitime Prince, les gouuernant felon leurs priuileges, loix, & couftumes: promectent auffi reciproquement à V. Alt. de luy eftre bons, loyaux, & fideles fubiects; & d'employer tous leurs moyens, & mefmes leur propre vie pour fon feruice, & pour la conferuation de fa dignité, droicts & preeminences. Et comme le bon Dieu a infpiré à V. Alt. de prendre premierement la protection, & defenfe; & depuis l'entiere feigneurie du Païs-bas, & Prouinces qui ont contracté auec V. Alt. efperent que le mefme Dieu par fa clemence, & mifericorde benira, & fera profperer tellement les deffeings, & entreprinfes de V. Alt. Que bien toft verront icelle colloquée au plus haut degré de fes magnanimes, & heroïques defirs; & le Païs en general, & en particulier deliuré des calamitez & miferes de la guerre, auoir tant meilleur moyen de recognoiftre les grandes graces, & benefices receuës de V. Alt. & le honorer, aimer & feruir, comme vray Protecteur du Païs, & Pere de la Patrie.

Ce qu'eftant faict, Son Alteze, ayant auffi refpōdu, en conformité

mité de ce qu'il auoit dict dehors la ville, ledit Vanderwerck a declaré à haute voix au peuple, Que Son Alteze estoit prest de leur faire le serment,& le receuoir du Magistrat, & tout le peuple, & habitans de la ville d'Anuers. Qu'il auoit pleu à Dieu leur enuoyer vn Prince de si rares & heroïques vertus, & de si grande puissance,& frere vnicque d'vn si grand Roy;& qu'on esperoit, que bien tost,le mesme Dieu luy donneroit le moyen de subleuer ces Païs de tant de calamitez, & miseres dont il estoit oppressé. Et comme son Alteze auoit esté receuë par solemnelle deliberation des Estats cõfederez, & mesmes par solemnelle resolution de tous les membres de ceste ville, & que Dieu commandoit d'aimer,reuerer & obeir aux Princes; Qu'on exhortoit le peuple de selon le commandement de Dieu, luy porter toute humble obeissance. Qu'à cest effect leur seroit leu le serment lequel Son Alteze presteroit,& mesmes celuy qui seroit presté par le peuple, Priant Dieu de donner la grace à Son Alteze de, suiuant iceluy, bien gouuerner & regir; & aux Bourgeois & habitans de ceste ville d'Anuers de s'en acquiter (touchant l'obeissance) comme bons, loyaux, & fideles subiects sont tenus de faire: Et que le nom de Dieu en soit sanctifié au bien, prosperité, & asseurance de ceste ville, grandeur, & accroissement de puissance, honneur, & gloire de Son Alteze.

Fut depuis leu par ledit Vanderwerck le mesme Serment à faire par Sadite Alteze auec le tiltre de Duc de Brabant, & tous autres. Lequel Serment fut leu en François à Sadite Alteze, & receu par le Seigneur Philippe de Schoonhouen, Seigneur de Wanroy, Bourguemaistre de dehors.

Ce qu'estant fait fut leu par ledit Vanderwerck le Serment lequel le Magistrat,& le peuple auoit à faire : lequel fut suiuy de mot à mot, ainsi cõme il le prononçoit, par ceux du Magistrat, & grand nombre du peuple qui le pouuoit entendre. Lequel serment fut stipulé du Magistrat,& peuple d'Anuers par l'Amman, au nom,& par commandement de Sadite Alteze.

Lesquelles solemnitez estant acheuées, Son Alteze par deux ou trois fois ietta, à pleine main, des pieces d'or & d'argent: & en apres les Herauts, les trompettes & tambours sonnants de toutes parts,& plusieurs instruments de musicque, comme ils auoyent aussi fait deuant l'arriuée de Son Alteze: & puis estant descendu

F du

du Theatre entra en la Maiſon de ville auec tous les Princes, Seigneurs, & Gentilshommes en grand nombre; où il fut receu par les Sieurs de la ville, & diſna publicquement au feſtin qui luy auoit eſté appreſté treſſumptueux & treſmagnificque: & ſe paſſa toute la iournée en grand ioye, contentement & admiration, tãt de Son Alteze & de ſa ſuite, qu'vniuerſellement de tout le peuple. Le ſoir ioua derechef deux fois toute l'artillerie: les feux de ioye furent continuez beaucoup plus grands, & en plus grand nombre qu'auparauant. Et ainſi ſ'acheua la ioyeuſe, & magnificque entrée du Prince magnanime Monſeigneur François fils & frere vnicque de France, par la grace de Dieu Duc de Brabãt. Le reſte de la ſepmaine, & iours ſuiuans les Sieurs du Conſeil-priué, des Aides, des Finãces, Chãbres des comptes, & autres Corps, Colleges, & Communautez vindrẽt cõgratuler à Son Alteze, luy offrir leur treshumble ſeruice, & promettre toute fidelité & obeiſſance: leſquels tous il receut fort benignemẽt, & leur dõna à tous cõtentement, leur reſpondant ſi à propos, de ſi bonne grace, & auec telle dexterité, n'obmettant vn ſeul poinct, de ce qui luy eſtoit propoſé; que non ſeulement vn chacun l'admiroit, mais eſtoit contrainct de l'honorer & l'aimer, & preſcher ſes louanges entre le peuple. Finalemẽt les Deputez des Egliſes reformées des deux langues preſentez par Monſieur le Prince d'Orange furent ouis; qui propoſerent à Son Alteze comme il enſuit:

MONSEIGNEVR, nous ſommes enuoyez vers voſtre Alteze, de la part des Egliſes reformées de ceſte ville, de la langue de bas Allemand, & de la langue Françoiſe, pour luy declarer en toute humilité, reuerence & ſubiection, que nous auons loué & louons Dieu de treſ-bon cœur, qu'il luy a pleu conduire Voſtre Alt. ſi heureuſement en ce lieu: enſemble que nous conioignons noſtre ioye auec celle de tout ce peuple, que nous eſperons Voſtre Alt. auoir recogneuë en la reception & ioueuſe entrée, qui luy a eſté faicte en ceſte ville d'Anuers. Nous eſperons auſſi Monſeigneur, comme ces Païs ſont paruenus à leur grandeur & felicité ſi grande, que peu d'autres Païs l'ont egallé ſoubs la Seigneurie & gouuernement des Tres-illuſtres Princes, Meſſeigneurs les Ducs de Bourgoigne, iſſus de la tres-noble Maiſon de France; auſſi que ſoubs la conduitte & gouuernement de Voſtre Alt. eſtant de la meſme Maiſon, ſera recouurée par ſa valeur, & conſeruée par ſa

ſageſſe,

ſageſſe, la meſme dignité & ſplendeur ancienne. Il y a peu moins de trois cens ans, Monſeigneur; que ces Païs eſtoyent gouuernez par diuers Ducs, Contes & Seigneurs, auquel temps ils n'auoyẽt pas acquis ceſte grandeur, que les autres nations ont depuis tant admirée: le premier qui commença à les accroiſtre, fut Monſeigneur Philippe Duc de Bourgoigne ſurnommé Le Hardi, qui eſtoit frere du Roy Charles cinquieſme, fils du Roy Ian, & petit fils du Roy Philippe de Valois; deſquels Rois, Monſeigneur, V. Alt. eſt deſcenduë en droitte ligne maſculine; Car Monſeigneur le premier Duc d'Orleans, fut fils du Roy Charles cinquieſme, duquel voſtre Alt. auſſi eſt iſſue en droitte ligne maſculine, & n'y a plus que le Roy & Voſtre Alteze des enfans maſles, de Mondit Seigneur d'Orleans: tellement que Meſſeigneurs de Bourgoigne ſont grands Oncles paternels de voſtre Alteze: & pourtant nous ne doubtons qu'elle ne vueille imiter leurs vertus, en reſtituant ceſt eſtat en ſon ancienne ſplendeur & dignité; auſſi de le conſeruer & augmenter, comme il a eſté eſleué en ceſte grandeur par Meſſeigneurs vos oncles. Monſeigneur Iean fut le ſecond Duc ſoubs lequel ceſt eſtat fut beaucoup agrandi: mais il n'eut point ſa perfection iuſques au tẽps de ſon fils Monſeig. Philippe ſecõd: & fut conſerué ceſt eſtat en ſon entier, par Monſeigneur Charles dernier Duc de Bourgoigne, tant qu'il veſcut. Or Monſeigneur Philippe le ſecond, auquel proprement appartient l'honneur de l'eſtabliſſement de ceſt eſtat, a eſté, Monſeigneur, vn des plus cheualeureus, & vaillãs Princes de ſon temps: il donna neuf batailles, qu'il gaigna toutes: eſquelles ſouuent eſt venu à l'eſpreuue de ſa perſonne, & a combatu de ſa main.
C'eſtoit vn treſſage Prince, & qui a eu à deſmeſler des affaires auec les plus grands Princes de la Chreſtienté, dont aucuns luy eſtoyent aduerſaires; & neantmoins ſ'eſt ſi ſagement porté, qu'il eſt venu à ſon honneur de tout ce qu'il a entrepris. Il a eſté treſriche: car non obſtant tant de guerres qu'il a euës, qui ont duré plus de trente ans, il a laiſſé en meubles & argent comptant plus que nul aultre Prince de ſon ſiecle, comme nous en rendent teſmoignage les Hiſtoriographes de ſon temps. Et toutesfois, Monſeigneur, non obſtant ces grandes vertus & qualitez, il ne fut point ſurnommé Philippe le vaillant, ni Philippe le ſage, ni le riche; mais il a eſté appellé de tous, Philippe le bon: eſtant par vn conſentement general de tout le peuple donné à cognoiſtre,

quelle eſt la vertu la plus ſeante & propre à vn grand Prince, & plus agreable à vn peuple, c'eſt la bonté du Prince, & amour enuers ſes ſubiects. Tous eſperent, Monſeigneur, que Voſtre Alteze voudra enſuiure l'exemple de ce bon Prince, qui a premierement dreſſé ceſt Eſtat en ſa perfection, & qui a eſté Prince de la treſ-noble, & treſ-illuſtre Maiſon de France.
Nous louons Dieu, Monſeigneur, que tous ceux qui ont eu ceſt honneur d'approcher de V. Alteze, rendent teſmoignage qu'elle a de treſgrands commencements de ces vertus: nous prions Dieu qu'il luy plaiſe les parfaire & accomplir; tellement qu'auec treſgrand honneur de V. Alteze tout ce peuple en puiſſe receuoir les fruicts paruenus & accreus à leur perfection & maturité. Ce deſir, Monſeigneur, nous eſt commun auec tout le reſte du peuple. Mais nous auons vne treshumble requeſte à faire à V. Alteze, qui nous appartient plus particulierement, & que nous ſupplions treshumblement V. Alteze nous vouloir accorder. Nous ſommes induits, Monſeigneur, à ce faire par le nom que porte Voſtre Alteze, qui eſt Frãçois: car toutes les fois que nous l'oyons nommer, la memoire de ce grand Roy François ayeul de Voſtre Alt. nous reuient en l'entendement. C'eſtoit vn Prince treſ-vaillant, treſmagnanime, treſmagnifique, & treſbeau; & nonobſtant toutes les nations de la terre par vn commun conſentement l'ont ſurnommé le Pere des lettres. Car à la verité, depuis l'Empereur & Roy Charles le grand il n'y a eu en France Roy tant amateur des lettres que ce grand Roy François. & comme le Roy Charles fut le fundateur de la tresfameuſe Vniuerſité de Paris, auſſi le Roy François en a eſté reſtaurateur, ayant l'vn & l'autre appellé des Païs eſtranges, & à grands frais, des hommes excellens en ſçauoir pour enſeigner les langues, & toutes ſortes de ſciences. La maiſon de ce grand Roy François eſtoit vne Academie, ſa table vne conference de toutes diſciplines: Et comme pluſieurs grands Princes de ſon temps ont ſuiuy ſon exemple, & ont enrichi leurs Empires, & Royaumes de gens lettrez & des lettres: auſſi nous ſupplions treshumblement V. Alteze, enſuiuant l'exemple de ce grãd Roy ſon ayeul, de faire le ſemblable, auoir les lettres en ſinguliere recommandation, & prendre ſoubs ſa protection ceux qui en font profeſſion. Il eſt vray, Monſeigneur, que par la malice des hommes la guerre ordinairement eſt la ruine des lettres: Mais ſi vn grand Prince ſ'y oppoſe, il peut aiſement empeſcher ce
mal.

mal. Nous ne demandons point, Monſeigneur, que Voſtre Alteze oublie l'eſtude & exercice des armes pour les lettres: mais qu'il luy plaiſe de ſuiure, tellement l'vn, que l'autre ne ſoit point delaiſſé & oublié. Car comme nous voyons pluſieurs Republicques, tandis qu'elles ont eſgallement fait profeſſion des armes & des lettres, auoir auſſi eſté tresfloriſsãtes: mais lors qu'elles ont eſté en la plus grãde fleur des ſciẽces, elles ſont neãtmoins tũbées és mains de leurs ennemis, pour ſ'eſtre deſaccouſtumées de leur ancien meſtier des armes: ainſi qu'il aduint aux Atheniens, qui tumberent par ce moyen en la puiſſance des Roys de Macedone: Ainſi les peuples qui ont fait profeſſion des armes, ſans y conioindre les lettres, ſont touſiours deuenus barbares, cruels; & ſe ſont trouuez deſpouillés de toute humanité: Comme nous voyons auiourd'huy à l'endroit des Tartares & Moſcouites. Et pourtant il nous ſemble qu'à bon droict on peut appeller les armes, le fondement & les nerfs de la Republicque: mais que les lettres adiouſtent à ce corps les viſues, & naïſues couleurs, l'embelliſſent, & luy ſeruent d'enrichiſſement & ornemens: Et pourtãt comme nous ne voudrions ſupplier V. A. d'oublier ceux qui font profeſſion de la milice, leſquels elle doibt embraſſer comme ſa force; auſſi nous la ſupplions treshumblement ſe vouloir ſouuenir des lettres, & de maintenir les gens lettrez par ſa grace & ſa faueur. Nous ſommes contraints, Monſeigneur, de faire à V. Alteze ceſte treshumble requeſte; premierement par ce que faiſans profeſſion des lettres nous les debuons auoir en ſinguliere recommandation, pour enuoyer à noſtre poſterité, ſ'il nous eſt poſſible, le meſme fruict, dont nous auons iouy de noſtre temps: & auſſi pour le ſerment que nous auons donné prenants nos degrés; qui eſt, De maintenir & aduãcer en quelque degré que nous paruiendrons, les Vniuerſitez & les lettres: Et pourtant nous eſperons que Voſtre Alteze nous fera ceſt honneur de prendre de bonne part ceſte noſtre treshumble requeſte. Quant à ce qui touche nos perſonnes, nous vous promettõs, Monſeigneur, toute obeiſſance, fidelité & ſubiection, & ſelon noſtre petite mediocrité nous nous employerons vers ceux auſquels nous aurons moyen & acces, à ce qu'ils rendent obeiſſance à Voſtre Alteze; & aux Magiſtrats qu'il luy plaira d'eſtablir ſur ce peuple.

Et pour la fin, nous priõs Dieu de treſbon cœur, qu'il luy plaiſe, Monſeigneur, conſeruer V. Alteze longuement & heureuſe-

ment au milieu de ce peuple, luy faire la grace de le regir & gouuerner en toute iustice & equité, le deliurer de la main de ses ennemis, le maintenir en longue & heureuse paix, & restablir cest estat en son ancienne dignité, grandeur, splendeur & felicité; & apres son deces laisser vne memoire tresheureuse, & tresrenommée entre tous peuples. Et pour ce faire, nous prions derechef le Roy des Roys, & le grand Prince des Princes vous rendre, Monseigneur, vaillant comme Dauid, sage comme Salomon, & zelateur de sa gloire comme Ezechias.

Ausquels respondit Son Alteze, Qu'il estoit bien aise de veoir vn tel consentement en tout le peuple à sa reception, Qu'il esperoit aussi tellement les regir & gouuerner, qu'ils ne seroyent deceuz de l'esperance qu'ils auoyent conceuë de son gouuernement: Lequel il conformeroit à celuy de ses predecesseurs, & grands oncles, qui auoyent tant heureusement conduit ces Païs: Qu'il les remercioit de leur bonne affection & volonté, & qu'il les prenoit en sa protection auec tout le peuple en general: les prioit de continuer, & comme par ci deuant il auoit eu en singuliere recommandation les gens de lettres, aussi qu'il desiroit de continuer à l'aduenir.

Et ainsi a commancé ce grand Prince à gouuerner ce peuple auec grande authorité coniointe auec moderation, & le peuple à rendre à Son Alteze vne tres-voluntaire & treshonorable obeissance: & est l'espoir de touts, en general & en particulier, que Dieu luy fera la grace de poursuiure en vn si sainct & si louable regime; & que par son exemple, il monstrera aux autres Princes, & à toute la posterité combien peut vn legitime & iuste gouuernement; & le peuple de sa part, quelle est son obeïssance, amour & constance enuers ses bons Princes: esquelles vertus iamais aultre peuple ne les a sceu surmonter, & encores ne le pourra à l'aduenir, auec l'aïde du grand Dieu, & eternel Pere de nostre Sauueur Iesus-Christ, auquel soit gloire en l'vnité du sainct Esprit, eternellement, Amen.

FIN.

Sommaire du Priuilege.

FRANÇOIS *de France, frere vnicque du Roy, par la grace de Dieu Duc de Lothiers, de Brabant, de Limbourg, de Gheldres, d'Anjou, d'Alençon, de Touraine, de Berri, d'Eureux, & de Chasteau Thierri; Conte de Flandres, de Hollande, de Zeelande, de Zutphen, de Maine le Perche, de Mantes, de Meulan, & de Beaufort, Marquis du Sainct Empire, Seigneur de Frise & de Malines: ayant retenu & confirmé Christophle Plantin pour son Imprimeur, luy a donné le pouuoir d'imprimer tous Edicts, Mandemens, Lettres patentes, Statuts, Ordonnances, Placarts, & autres choses concernants le public en general, & pour chacune ville en particulier: & specialement le Discours de son Entrée & reception en sa ville d'Anuers, & autres Païs de pardeça: Defend à tous autres de quelque estat, condition, ou qualité qu'ils puissent estre, d'imprimer ne faire imprimer, vendre ne distribuer les mesmes, ne semblables liures, sur peine de confiscation d'iceux, d'amende arbitraire, & de payer tous les dommages, & interests dudit Plantin: comme plus amplement est declaré aux Lettres patentes, Données à Anuers le xvij. iour du Mois d'Auril,* M. D. LXXXII.

Soussigné

I. van Asseliers.